

BURKINA FASO
Unité – Progrès - Justice

**INSTITUT NATIONAL DE LA
STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE**



AFRICAN DEVELOPMENT BANK



ANALYSE COMPLEMENTAIRE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS AGES DE 5 A 14 ANS AU BURKINA FASO



DIRECTION DE LA DEMOGRAPHIE

Mai 2011

AVANT PROPOS

L'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), a le plaisir de mettre à la disposition des utilisateurs de données, le rapport de l'analyse complémentaire sur le travail des enfants au Burkina. Ce rapport d'analyse qui porte sur les enfants de 5 à 14 ans, fait suite à un premier rapport qui a concerné les enfants de 5 à 17 ans.

Cette nouvelle analyse répond aux besoins en informations relatifs à la tranche d'âge 5-14 ans exprimés par le BIT d'une part et les utilisateurs d'autre part. Elle permet de mieux cerner le phénomène du travail des enfants à abolir au Burkina Faso. En plus des informations sur les caractéristiques et les conditions de travail des enfants, l'analyse fournit aussi des informations sur les activités des parents ou tuteurs des enfants travailleurs.

L'INSD invite tous les utilisateurs, notamment ceux œuvrant dans le domaine du travail des enfants à utiliser ce rapport pour l'élaboration de leurs projets et programmes de lutte contre le travail des enfants.

Il renouvelle sa reconnaissance à la Banque Africaine de Développement (BAD) pour son soutien financier grâce auquel le présent rapport a pu voir le jour.

Le Directeur Général



Bamory OUATTARA
Chevalier de l'Ordre du Mérite

TABLE DES MATIERES

LISTE DES GRAPHIQUES	VII
SIGLE	VIII
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1: CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE	2
1.1- CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DU BURKINA	2
1.2- SITUATION DU TRAVAIL DES ENFANTS ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE	3
1.2.1- Aperçu du travail des enfants dans le monde et au Burkina Faso.....	3
1.2.2- Justification et objectifs de l'étude	4
1.3- RAPPEL SUR LA METHODOLOGIE DE L'ENQUETE	5
1.3.1- Les outils de collecte	5
1.3.2- Le pré test.....	6
1.3.3- L'enquête principale	6
1.4- RAPPEL DE QUELQUES CONCEPTS CLES ET TEXTES SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS SELON LE BIT.....	6
CHAPITRE 2: CARACTERISTIQUES DES ENFANTS TRAVAILLEURS AGES DE 5 A 14 ANS	18
2.1- VOLUME DE LA POPULATION DES ENFANTS AGES DE 5 A 14 ANS	18
2.1.1- Structure par sexe et âge de la population des enfants âgés de 5 à 14 ans	18
2.1.2 - Répartition spatiale de la population des enfants âgés de 5 à 14 ans.....	19
2.2- VOLUME DES ENFANTS TRAVAILLEURS AGES DE 5 A 14 ANS	20
2.2.1- Structure par sexe et âge de la population des enfants travailleurs âgés de 5 à 14 ans...	20
2.2.2- Répartition spatiale de la population des enfants travailleurs âgés de 5 à 14 ans	22
2.3- CARACTERISTIQUES DES ENFANTS TRAVAILLEURS AGES DE 5 A 14 ANS.....	23
2.3.1- Lien de parenté de l'enfant avec le chef de ménage	23
2.3.3- Sexe du chef de ménage des enfants travailleurs	24
2.3.4- Scolarisation et instruction des enfants travailleurs	24
CHAPITRE 3: CARACTERISTIQUES DU TRAVAIL DES ENFANTS AGES DE 5 A 14 ANS.....	29
3.1- NATURE, SECTEUR, TYPE ET BRANCHE D'ACTIVITES EXERCEES PAR LES ENFANTS.	29
3.1.1- Nature des activités domestiques.....	29
3.1.2 - Secteur d'activité	31
3.1.3-Type d'activité.....	31
3.1.4- Branche d'activité des enfants travailleurs âgés de 5 à 14 ans	32
3.1.5- Nombre d'heures de travail par semaine	34
3.2- ACTIVITES DES ENFANTS A ABOLIR	35
3.2.1- Aperçu de la situation des enfants travailleurs âgés de 5-14 ans selon la forme du travail	35
3.2.2- Travail dommageable et statut du travail	37
3.2.3- Travail dangereux, sexe et âge	38
3.2.4- Travail dangereux et secteur d'activité.....	38
3.2.5- Travail dommageable et moment du travail	38
3.2.6- Travail dommageable et lieu de travail.....	39
CHAPITRE 4: CARACTERISTIQUES DES CHEFS DE MENAGES DES ENFANTS TRAVAILLEURS AGES DE 5 A 14 ANS.....	41
4.1- CARACTERISTIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES DU CHEF DE MENAGE	41
4.1.1- Structures par sexe et âge des chefs de ménage des enfants travailleurs	41
4.1.2- Niveau d'instruction des chefs de ménage des enfants travailleurs	42
4.1.3- Taille du ménage des enfants travailleurs.....	43
4.1.4- Nombre d'enfants âgés de 5-14 ans dans les ménages d'enfants travailleurs.....	44
4.2- CARACTERISTIQUES SOCIOECONOMIQUES DES CHEFS DE MENAGES DES ENFANTS TRAVAILLEURS	45
4.2.1- Caractéristiques des chefs de ménage selon la situation dans l'emploi, le sexe et le milieu de résidence	45
4.2.2- Branches d'activité des chefs de ménage des enfants travailleurs,	46

4.2.3- Lieu de travail des chefs de ménage des enfants travailleurs	47
4.2.4- Moment de travail des chefs de ménage des enfants travailleurs	48
4.2.5- Niveau de vie des ménages des enfants travailleurs	49
4.2.6- Activité principale des chefs de ménage des enfants travailleurs.....	50
CHAPITRE 5: AMPLEUR ET INCIDENCE DES ACTIVITES DES ENFANTS SUR LEUR SANTE, EDUCATION ET DEVELOPPEMENT GENERAL	52
5.1- INCIDENCE DU TRAVAIL DES ENFANTS SUR LEUR EDUCATION.....	52
5.2- INCIDENCE DU TRAVAIL DES ENFANTS SUR LEUR SANTE	55
5.2.1- Cas de blessures ou de maladies	55
5.2.2- Fréquence des blessures ou des maladies au cours des douze (12) derniers mois	56
5.2.3- Fréquence des blessures ou des maladies liées aux activités des douze (12) derniers mois.	57
5.2.4- Types de blessures ou de maladies rencontrées s	57
5.2.5- Incidence du travail des enfants sur leur développement général	58
CONCLUSION GENERALE	60
RECOMMANDATIONS	62
BIBLIOGRAPHIE	63
ANNEXE 1 : EXAMEN DE LA QUALITE DES DONNEES	64
ANNEXE 2 : PERSONNEL D'ANALYSE	65
ANNEXE 3 : QUELQUES TABLEAUX.....	66

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 2.1: NOMBRE ET PROPORTION (%) DES ENFANTS AGES DE 5 A 14 ANS PAR SEXE ET ANNEE D'AGE.....	18
TABLEAU 2.2: NOMBRE ET PROPORTION (%) DES ENFANTS AGES DE 5 A 14 ANS PAR AGE, SEXE, MILIEU ET REGION DE RESIDENCE	20
TABLEAU 2.3: REPARTITION DES ENFANTS AGES DE 5-14 ANS PAR TRAVAILLEURS ET NON TRAVAILLEURS SELON LE SEXE ET L'AGE	21
TABLEAU 2.4: NOMBRE ET PROPORTION (%) DES ENFANTS TRAVAILLEURS AGES DE 5 A 14 ANS PAR AGE SELON LE SEXE.....	22
TABLEAU 2.5: NOMBRE ET PROPORTION (%) DES ENFANTS TRAVAILLEURS AGES DE 5 -14 ANS PAR SEXE, MILIEU ET REGION DE RESIDENCE	23
TABLEAU 2.6: NOMBRE ET PROPORTION (%) DES ENFANTS TRAVAILLEURS AGES DE 5-14 ANS SELON LE LIEN DE PARENTE AVEC LE CHEF DE MENAGE ET LE SEXE.....	23
TABLEAU 2.7: NOMBRE ET PROPORTIONS DES ENFANTS TRAVAILLEURS AGES DE 5-14 ANS SELON LA PRESENCE DE LEURS PARENTS DANS LE MENAGE.....	24
TABLEAU 2.8: NOMBRE ET PROPORTIONS DES ENFANTS TRAVAILLEURS DE 5 A 14 ANS SELON LE SEXE DU CHEF DE MENAGE.....	24
TABLEAU 2.9: NOMBRE ET PROPORTION DES ENFANTS TRAVAILLEURS DE 5 A 14 ANS ACTUELLEMENT SCOLARISES PAR SEXE ET AGE	25
TABLEAU 2.10: NOMBRE ET PROPORTION (%) DES ENFANTS DE 5 A 14 ANS PAR NIVEAU D'INSTRUCTION.....	26
TABLEAU 2.11: REPARTITION (%) DES ENFANTS TRAVAILLEURS DE 5 A 14 ANS PAR AGE ET MILIEU DE RESIDENCE SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION.	26
TABLEAU 3.1: REPARTITION DES ENFANTS TRAVAILLEURS AGES DE 5 A14 ANS PAR SEXE, AGE ET MILIEU DE RESIDENCE SELON LES PRINCIPALES ACTIVITES MENAGERES EFFECTUEES.....	30
TABLEAU 3.2: REPARTITION DES ENFANTS TRAVAILLEURS AGES DE 5-14 ANS SELON LES BRANCHES D'ACTIVITE, LE SEXE ET L'AGE.....	31
TABLEAU 3.3: REPARTITION DES ENFANTS TRAVAILLEURS AGES DE 5 A 14 ANS SELON LE TYPE D'ACTIVITE, LE SEXE, LE GROUPE D'AGES ET LE MILIEU DE RESIDENCE.....	32
TABLEAU 3.4: REPARTITION DES ENFANTS TRAVAILLEURS AGES DE 5-14 ANS SELON LA BRANCHE D'ACTIVITE, LE SEXE ET LE GROUPE D'AGE	33
TABLEAU 3.5: REPARTITION DES ENFANTS TRAVAILLEURS AGES DE 5 A 14 ANS PAR BRANCHES D'ACTIVITES SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ET LA REGION	34
TABLEAU 3.6: NOMBRE MOYEN D'HEURES HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL PAR GROUPE D'AGE SELON LE TYPE D'ACTIVITE ET LE SEXE	35
TABLEAU 3.7: REPARTITION DES ENFANTS TRAVAILLEURS AGES DE 5 A 14 ANS PAR LA FORME DU TRAVAIL SELON LE SEXE	36
TABLEAU 3.8: REPARTITION DES ENFANTS TRAVAILLEURS AGES DE 5-14 ANS PAR LA FORME DE TRAVAIL EFFECTUE, SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ET LA REGION	36
TABLEAU 3.9: REPARTITION DES ENFANTS TRAVAILLEURS AGES DE 5-14 ANS EFFECTUANT UN TRAVAIL DOMMAGEABLE PAR STATUT DU TRAVAIL SELON LE SEXE, L'AGE ET LE MILIEU DE RESIDENCE.....	37
TABLEAU 3.10: REPARTITION DES ENFANTS AGES DE 5-14 ANS EFFECTUANT UN TRAVAIL DANGEREUX PAR SEXE SELON L'AGE	38
TABLEAU 3.11: POURCENTAGE D'ENFANTS AGES DE 5-14 ANS EFFECTUANT UN TRAVAIL DANGEREUX PAR SECTEUR D'ACTIVITE SELON LE SEXE	38

TABLEAU 3.12: NOMBRE ET POURCENTAGE D'ENFANTS AGES DE 5-14 ANS EFFECTUANT UN TRAVAIL DOMMAGEABLE PAR MOMENT D'EXECUTION DU TRAVAIL, SELON LE SEXE, L'AGE ET LE MILIEU DE RESIDENCE	39
TABLEAU 3.13: NOMBRE ET POURCENTAGE D'ENFANTS AGES DE 5 A 14 ANS EFFECTUANT UN TRAVAIL DOMMAGEABLE PAR LIEU DU TRAVAIL SELON LE SEXE, L'AGE ET LE MILIEU DE RESIDENCE.....	40
TABLEAU 4.1: REPARTITION DES CHEFS DE MENAGE DES ENFANTS TRAVAILLEURS AGES DE 5 A 14 ANS PAR GROUPE D'AGE SELON LE SEXE ET LE MILIEU DE RESIDENCE	42
TABLEAU 4.2: REPARTITION DES CHEFS DE MENAGE DES ENFANTS TRAVAILLEURS AGES DE 5-14 ANS PAR NIVEAU D'INSTRUCTION SELON LE MILIEU DE RESIDENCE	43
TABLEAU 4.3: REPARTITION DES MENAGES DES ENFANTS TRAVAILLEURS AGES DE 5 A 14 ANS PAR LA TAILLE SELON LE MILIEU ET LA REGION DE RESIDENCE	44
TABLEAU 4.4: REPARTITION DES MENAGES PAR NOMBRE D'ENFANTS AGES DE 5 A 14 ANS SELON LE MILIEU ET LA REGION DE RESIDENCE	45
TABLEAU 4.5: REPARTITION DES CHEFS DE MENAGE DES ENFANTS TRAVAILLEURS AGES DE 5-14 ANS PAR SITUATION DANS L'EMPLOI SELON LE SEXE ET LE MILIEU DE RESIDENCE	46
TABLEAU 4.6: REPARTITION DES CHEFS DE MENAGE DES ENFANTS TRAVAILLEURS AGES DE 5-14 ANS PAR BRANCHE D'ACTIVITE SELON LE SEXE ET LE MILIEU DE RESIDENCE	47
TABLEAU 4.7: REPARTITION DES CHEFS DE MENAGE DES ENFANTS TRAVAILLEURS AGES DE 5-14 ANS SELON LE LIEU DU TRAVAIL ET LE MILIEU DE RESIDENCE.....	48
TABLEAU 4.8: REPARTITION DES CHEFS DE MENAGE DES ENFANTS TRAVAILLEURS AGES DE 5 A 14 ANS SELON LE MOMENT DU TRAVAIL ET LE MILIEU DE RESIDENCE	48
TABLEAU 4.9: REPARTITION DES MENAGES DES MENAGES DES ENFANTS TRAVAILLEURS PAR NIVEAU DE VIE SELON MILIEU ET LA REGION DE RESIDENCE	49
TABLEAU 4.10: REPARTITION DES MENAGES DES ENFANTS TRAVAILLEURS PAR PRINCIPALE ACTIVITE GENERATRICE DE REVENU FAMILIAL SELON LE MILIEU ET LA REGION DE RESIDENCE.....	51
TABLEAU 5.1: NOMBRE ET POURCENTAGE DES ENFANTS AGES DE 5 A 14 ANS TRAVAILLEURS ET NON TRAVAILLEURS SELON LA FREQUENTATION SCOLAIRE ET LE STATUT ACTIVITE	52
TABLEAU 5.2: NOMBRE ET POURCENTAGE DES ENFANTS AGES DE 5 A 14 ANS EFFECTUANT UN TRAVAIL DOMMAGEABLE SELON LA SCOLARISATION ET LE SECTEUR D'ACTIVITE	53
TABLEAU 5.3: NOMBRE MEDIAN D'HEURE DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE PAR LES ENFANTS AGES DE 5-14 ANS EFFECTUANT UN TRAVAIL DOMMAGEABLE SELON LA SCOLARISATION, LE SEXE, L'AGE ET LE MILIEU DE RESIDENCE	54
TABLEAU 5.4: CAS DE MALADIES OU DE BLESSURES SURVENUES AU COURS DES DOUZE (12) DERNIERS MOIS SELON LE STATUT D'ACTIVITE DES ENFANTS AGES DE 5 A 14 ANS.....	56
TABLEAU 5.5: FREQUENCE DE BLESSURES OU DE MALADIES AU COURS DES DOUZE (12) DERNIERS MOIS SELON LE STATUT D'ACTIVITE CHEZ LES ENFANTS DE 5 A 14 ANS.....	56
TABLEAU 5.6: BLESSURE OU MALADIE LA PLUS RECENTE DUE AUX ACTIVITES DES DOUZE DERNIERS MOIS SELON LE STATUT D'ACTIVITE DES ENFANTS AGES DE 5 -14 ANS	57
TABLEAU 5.7: TYPE DE MALADIES ET BLESSURES CHEZ LES ENFANTS AGES DE 5 A 14 ANS SELON LE STATUT D'ACTIVITE	57
TABLEAU 5.8: CONSEQUENCE DU TRAVAIL DES ENFANTS AGES DE 5 A 14 ANS SELON LE STATUT D'ACTIVITE	58

LISTE DES GRAPHIQUES

SCHEMA 1.1: FORMES DE TRAVAIL DES ENFANTS	16
SCHEMA 1.2: CADRE CONCEPTUEL DU TRAVAIL DES ENFANTS	17
GRAPHIQUE 2.1: PYRAMIDE DES AGES DE LA POPULATION DES ENFANTS AGES DE 5 A 14 ANS	19
GRAPHIQUE 2.2: PYRAMIDE DES AGES DE LA POPULATION DES ENFANTS TRAVAILLEURS AGES DE 5 A 14 ANS.....	21

SIGLE

BAD	Banque africaine de développement
BIT	Bureau international du travail
CDE	Convention relative aux droits de l'enfant
CIST	Conférence internationale des statisticiens du travail
DEP/MEBA	Direction de l'étude et de la planification du ministère de l'enseignement de base
EA/QUIBB	Enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages
EBCVM	Enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages
EDS	Enquête démographique et de santé
ENTE-BF	Enquête national sur le travail des enfants au Burkina Faso
IAC	Instituteur adjoint certifié
INA	Institut national d'alphabétisation
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
IP	Instituteur principal
IPEC	Programme international pour l'abolition du travail des enfants
l'UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
MICS3	Multiple indicator cluster survey
OIT	Organisation internationale du travail
PFTE	Pires formes de travail des enfants
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SIMPOC	Programme d'informations statistiques et de suivi sur le travail des enfants
UNESCO	Programme des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
VIH/SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine
ZD	Zone de dénombrement
CM	Chef de ménage

INTRODUCTION

La première enquête nationale sur le travail des enfants au Burkina Faso (ENTE-BF) a été réalisée en 2006 par l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD). Cette enquête s'inscrit dans le cadre du Programme d'information statistique et de suivi du travail des enfants (SIMPOC) lancé par le Bureau international du travail (BIT) en 1998.

Le Burkina Faso a ratifié plusieurs conventions internationales de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail, parmi lesquelles la convention n°5 sur l'âge minimum au travail dans l'industrie, la convention n°138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et la convention n°182 sur les pires formes de travail des enfants.

Par la ratification de ces conventions le Burkina Faso reconnaît les droits des enfants entre autres à la santé, à l'éducation, à la vie et la nécessité de leur protection. Cette reconnaissance se traduit par l'engagement du gouvernement à prendre toutes les mesures institutionnelles, législatives, socio-économiques favorables à l'application stricte desdites conventions.

Aussi, les différentes politiques mises en œuvre dans les domaines de la santé, de l'emploi, de l'éducation et de l'économie illustrent-elles la volonté du Burkina de réduire fondamentalement la pauvreté dans le pays et d'assurer aux populations des conditions de vie meilleures et un meilleur cadre d'épanouissement pour la frange la plus vulnérable que constituent les enfants.

Le présent document constitue le deuxième rapport d'analyse des résultats de l'ENTE-BF¹. Cette deuxième analyse a été faite afin de répondre aux normes du BIT relatives au travail des enfants au sens strict du terme (child labour en anglais) qui concerne les enfants âgés de 5 à 14 ans.

Il s'articule autour de cinq chapitres. Le premier chapitre procède à une brève présentation du contexte de l'étude, de la méthodologie et des principaux concepts relatifs au travail des enfants. Le deuxième décrit les caractéristiques des enfants travailleurs âgés de 5-14 ans (population de l'étude). Le troisième chapitre présente les caractéristiques du travail des enfants. Le chapitre quatre, quant à lui, est consacré aux caractéristiques des chefs de ménage des enfants travailleurs. Enfin le chapitre cinq analyse l'ampleur et l'incidence du travail sur la santé et l'éducation des enfants. Une conclusion générale rappelle les principaux résultats et formule quelques recommandations.

1 Les données de cette enquête ont été analysées et présentées dans un premier rapport publié en 2008 et intitulé « Enquête nationale sur le travail des enfants au Burkina Faso : rapport définitif ». Cette analyse a porté sur les activités des enfants de 5 à 17 ans.

CHAPITRE 1: CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

1.1- CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DU BURKINA

Pays sahélien s'étendant sur une superficie d'environ 274 000 Km², le Burkina Faso est situé dans la boucle du Niger au cœur de l'Afrique de l'Ouest. Il fait frontière avec le Mali au Nord et à l'Ouest, le Niger à l'Est, le Bénin au Sud-Est, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo au Sud. Son climat est tropical de type soudanien, rude, sec et marqué par une pluviométrie faible et mal répartie dans l'espace et le temps.

La faiblesse et la mauvaise répartition des pluies provoquent de fortes migrations de populations principalement du Nord du pays, du Centre et du Plateau central vers les villes, la région du Sud-Ouest et les pays côtiers notamment la Côte d'Ivoire.

Les sols sont pauvres en majorité et sont fragilisés par l'érosion éolienne et le ruissellement intense. Il n'existe plus de forêts notables et la végétation de savane boisée subit de fortes dégradations.

Le sous-sol contient de l'or, du zinc, du manganèse, du plomb, de l'argent, de la bauxite, du fer, des phosphates, du nickel, du cobalt et des diamants.

Sur le plan administratif, le territoire burkinabè est divisé en 45 provinces qui sont regroupées en 13 régions. Les provinces sont subdivisées en 352 communes et plus de 8000 villages.

On dénombre une soixantaine de langues nationales dont les plus courantes sont le Moore, le Dioula et le Fulfulde. Le français est la langue officielle.

Les principales activités économiques du Burkina demeurent sans conteste l'agriculture et l'élevage² qui occupent 84% de la population active (EBCVM, 2003).

Avec un PIB par habitant estimé à 1600 \$ en 2006, le Burkina Faso est considéré comme un des pays les plus pauvres au monde, 174^{ème} sur 177 selon le rapport mondial 2006 du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD, 2006).

En dépit des bonnes performances économiques enregistrées (+ 5% de croissance en moyenne durant la période 1994-2005), suite à l'application du programme d'ajustement structurel et à l'adoption d'un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, le Burkina Faso doit faire face à un niveau de pauvreté élevé et sans cesse croissant.

En effet, la proportion de la population vivant en dessous du seuil national absolu de pauvreté a augmenté passant de 44,5% en 1994 à 46,4% en 2003. Le seuil absolu de pauvreté par adulte et par an estimé à 41 099 F CFA en 1994 est passé à 82 672 F CFA en 2003. Le milieu rural est le plus touché par les bas revenus et la pauvreté : 40% de la population rurale avaient moins de 35 176 F CFA par adulte et par an

² Premier pays producteur de coton en Afrique en 2006 avec 700 000 tonnes, les principales ressources du Burkina sont : le coton, l'élevage et l'or.

(Enquête Prioritaire, 1994 ; Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages, 2003)³.

La population du pays est estimée en 2006 à 13 117 147 habitants selon les projections qui ont été réalisées par l'INSD. Elle se compose de 52% de femmes et est caractérisée par une extrême jeunesse. Les proportions des moins de 15 ans et des moins de 20 ans sont en effet élevées, respectivement 49,3 et 59,6%. Les enfants de 5-14 ans quant à eux représentent 30% de la population.

Cette population est très inégalement répartie sur le territoire national. La densité moyenne⁴ est de 48,4 habitants au km², mais elle varie très sensiblement d'une région à l'autre, entre 477 et 23 habitants au km² respectivement dans les régions du Centre et de l'Est.

La répartition spatiale de la population urbaine présente aussi de nombreuses disparités. En effet, la hiérarchie urbaine au Burkina Faso distingue assez nettement deux grandes villes⁵ Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, qui, à elles seules, concentrent 58,5% de la population urbaine nationale. Dans l'ensemble, la population urbaine croît de façon relativement rapide : 5 à 10% l'an.

1.2- SITUATION DU TRAVAIL DES ENFANTS ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

1.2.1- Aperçu du travail des enfants dans le monde et au Burkina Faso

Selon les estimations du BIT, le travail des enfants en 2004 reste encore considérable dans le monde⁶, en dépit des progrès réalisés⁷. L'Afrique subsaharienne constitue à ce jour la partie du monde où le phénomène semble s'amplifier : le nombre d'enfants économiquement actifs est passé de 48,0 millions à 49,3 millions d'enfants, soit un accroissement absolu de 1,3 millions entre 2000 et 2004. Cette exacerbation du phénomène du travail des enfants dans cette partie du monde est encore plus palpable lorsque l'on observe le taux d'activité des enfants (Child involvement in economic activity, 7-14 years age group, Burkina Faso and other selected Sub-Saharan Africa countries, GDP per capita estimates: World Development Indicators; UNICEF, 2006).

L'Afrique subsaharienne se distingue par un taux d'activité des enfants particulièrement élevé : 26,4% des enfants âgés de 5 à 14 ans y travaillent contre 18,8% en Asie et au Pacifique, 5,1% en Amérique Latine et aux Caraïbes et 5,2% dans les autres régions du monde. Il semblerait que le faible niveau de vie en soit un facteur exacerbant. Dès lors l'on comprend aisément que les enfants

³ Enquête prioritaire = EP; Enquête Burkinabé sur les conditions de vie des ménages= EBCVM. La monnaie nationale est rattachée à l'euro au taux de change fixe de 1 EURO = 655,957 FCFA.

⁴ Densité calculée à partir des projections du RGPH 1996

⁵ Sont considérées comme villes en 2006, les 45 chefs-lieux de province et les quatre villes moyennes que sont Bitou, Niangoloko, Garango et Pouytenga.

⁶ En 2004, l'on enregistre à travers le monde 190,7 millions d'enfants âgés de 5 à 14 ans économiquement actifs : 122,3 millions vivant en Asie et au Pacifique, 49,3 millions en Afrique subsaharienne, 5,7 millions en Amérique Latine et aux Caraïbes et 13,4 millions dans les autres régions du monde.

⁷ Selon ces estimations, entre 2000 et 2004, le nombre d'enfants économiquement actifs a baissé de 5 millions en Asie et au Pacifique, de 11,7 millions en Amérique Latine et aux Caraïbes, et de 1,6 millions dans les autres régions du monde.

économiquement actifs burkinabé âgés de 7 à 14 ans constituent une préoccupation pour l'Etat du Burkina Faso et figurent en bon ordre dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté de ce pays (UNICEF, 2006).

1.2.2- Justification et objectifs de l'étude

Selon le BIT, le Burkina Faso est l'un des pays africains où le pourcentage d'enfants travailleurs est très élevé, 51%. Cette situation est confirmée par l'enquête prioritaire (EP) et l'enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages (EBCVM) réalisées respectivement en 1998 et en 2003 dont les résultats mettent en avant l'ampleur du phénomène : 44,1% des enfants de 5 à 14 ans sont économiquement actifs, particulièrement dans les ménages pauvres. Cette importante implication des enfants dans les activités économiques exerce une forte pression sur la scolarisation déjà faible ; le taux net de scolarisation dans le primaire est de 53,1% en 2006.

Par ailleurs, un certain nombre d'enquêtes ponctuelles du BIT (Enfants économiquement actifs, BIT, 1995) ont permis d'établir que la majorité des enfants travailleurs se trouvent dans l'agriculture et l'élevage et que les groupes les plus exposés exercent leurs activités soit comme apprentis dans le secteur informel soit sur les sites d'orpaillage soit dans des familles comme domestiques, petites vendeuses ou apprenties (BIT, 2004).

En effet, dans le contexte socio-économique du Burkina Faso, de nombreux enfants s'adonnent à diverses activités pour subvenir à leurs besoins quotidiens ou venir en aide à leurs parents.

Face à cette situation, les autorités politiques ne restent pas indifférentes puisque les enfants travailleurs sont au centre de leurs préoccupations, en témoignent la ratification des principales conventions internationales protégeant les enfants, et la mise en place d'un arsenal juridique pour lutter contre le travail des enfants. Aussi, le code du travail burkinabé est-il en relecture pour conformer la législation du pays aux prescriptions des normes internationales. Nonobstant ces quelques études et ces dispositions, on se rend compte que les questions relatives au travail des enfants au Burkina Faso demeurent insuffisamment renseignées du fait que les études et enquêtes ayant ciblé le phénomène sont limitées.

Pour pallier ces insuffisances d'informations, une enquête nationale sur le travail des enfants au Burkina Faso (ENTE-BF) a été réalisée en 2006 par l'institut national de la statistique et de la démographie (INSD) avec l'appui technique et financier du programme IPEC/SIMPOC. Elle a porté sur les activités des enfants de 5 à 17 ans à partir d'un échantillon représentatif de 4 576 ménages, soit environ 8000 enfants de 5 à 17 ans. Les données de cette enquête permettent d'apporter des informations fiables sur l'ampleur, la nature, les causes et les conséquences des activités des enfants au Burkina Faso. Le rapport de l'enquête est disponible en version papier et sur le site Web de l'INSD, www.insd.bf.

Afin de se conformer à la définition stricte du « travail des enfants », (child labour en anglais qui concerne les enfants de 5-14 ans), la présente analyse porte uniquement sur les activités des enfants de 5 à 14 ans.

Elle a pour objectif de calculer et d'analyser des indicateurs relatifs au travail des enfants (child labour) tel qu'il est défini par le BIT à partir de la base de données de l'ENTE-BF, afin de compléter la première analyse qui a été faite sur les enfants âgés de 5 à 17 ans.

1.3- RAPPEL SUR LA METHODOLOGIE DE L'ENQUETE

L'ENTE-BF 2006 est une enquête qui a porté sur un échantillon national. La base de sondage est constituée des quatre cent (400) grappes de l'enquête démographique et de santé de 2003 du Burkina Faso. La grappe est l'équivalent de la Zone de dénombrement (ZD) définie par le Recensement général de la population et de l'habitation de 1996. Chaque région du pays (13 au total) a été séparée en parties urbaine et rurale.

La méthode d'échantillonnage utilisée est aléatoire à deux degrés avec probabilité proportionnelle à la taille (PPT). L'unité primaire de sondage est la ZD. Au premier degré, les ZD ont été tirées à l'intérieur des strates (Ouagadougou, autres villes et milieu rural) avec une PPT. La ville de Ouagadougou a été érigée en strate compte tenu de sa spécificité en tant que capitale politique et entité spatiale regroupant environ le cinquième de la population urbaine. En tout, 198 grappes ont été tirées indépendamment dans chaque strate dont 154 dans la strate « rurale », 34 dans la strate « autre ville » et 10 dans la strate « Ouagadougou ».

Au second degré, les ménages (qui constituent l'unité secondaire de sondage) ont été tirés à l'intérieur de chaque ZD ou grappe. Le tirage des ménages a été effectué avant les travaux de terrain pour les grappes communes avec l'enquête MICS3⁸ ; pour les grappes non prises en compte par la cartographie, les enquêteurs de l'ENTE-BF ont procédé à une énumération, puis à une sélection des ménages à enquêter.

Vingt sept (27) ménages par grappe ont été sélectionnés à probabilité constante dans la strate urbaine et vingt-deux (22) dans la strate rurale. Au total 4576 ménages ont été tirés.

L'échantillon est représentatif au niveau national et au niveau du milieu de résidence (Voir la répartition de l'échantillon suivant les régions en annexe).

Les travaux de l'ENTE-BF se sont déroulés selon les quatre principales étapes suivantes :

- 1- la conception des outils de collecte ;
- 2- le pré test ;
- 3- l'enquête principale ;
- 4- le traitement des données ;

1.3.1- Les outils de collecte

Les documents suivants ont été élaborés pour la collecte des données sur le terrain :

⁸ Les travaux de terrain de l'enquête se sont appuyés en partie sur la cartographie de l'enquête MICS3 réalisée de Décembre 2005 à Janvier 2006.

- A- un questionnaire ménage administré au chef de ménage ou à toute personne capable de fournir des informations cohérentes sur le ménage ;
- B- un questionnaire enfant administré directement aux enfants éligibles (5-17 ans) issus des ménages tirés ;
- C- un manuel de l'agent enquêteur qui renseigne sur les responsabilités et la procédure de collecte ;
- D- un manuel du chef d'équipe qui fournit des informations nécessaires à l'accomplissement efficace des tâches de celui-ci ;
- E- diverses fiches (fiche d'énumération, fiche de progrès, fiches d'affectation de l'enquêteur et du chef d'équipe).

1.3.2- Le pré test

Avant la réalisation de l'enquête à proprement parler, une enquête pilote a été réalisée, dans deux communes de la région du Centre.

Elle a permis de faire le point de l'opérationnalité sur le terrain du dispositif prévu pour l'enquête principale, de reformuler les questions afin de les rendre plus explicites. Le besoin de recourir au service de spécialistes en langues locales pour la traduction des questionnaires s'est avéré indispensable. Le nombre et la taille des équipes à constituer pour la collecte des données de l'enquête principale ont été réajustés sur la base de la taille de l'échantillon mais aussi en tenant compte du temps nécessaire pour le remplissage des questionnaires évalué lors de l'enquête pilote.

1.3.3- L'enquête principale

Les phases les plus importantes de l'enquête principale sont les suivantes :

- La sensibilisation
- La formation des agents de collecte
- La collecte des données sur le terrain
- Le traitement des données

1.4- RAPPEL DE QUELQUES CONCEPTS CLES ET TEXTES SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS SELON LE BIT

Plusieurs textes relatifs au travail des enfants ont été élaborés aussi bien au niveau national qu'au niveau international. Le « travail des enfants » est un concept qui suscite beaucoup de controverses dans sa définition.

En effet pour certains, la notion de travail des enfants désigne toute activité extrascolaire qui ne relève pas de la distraction. Pour eux, les tâches ménagères les plus élémentaires telles que nettoyer la maison et veiller sur les cadets, qui seraient exécutées après les cours, devraient être prises en compte.

D'autres par contre estiment que la notion « travail des enfants » ne devrait prendre en compte que les activités économiques qui constituent un obstacle à

l'épanouissement de l'enfant. Selon cette vision le travail des enfants est défini comme une représentation sociale négative à abolir car il est appréhendé à partir de ses conséquences.

Eu égard à la diversité d'approche il est opportun d'appréhender le travail des enfants en se référant aux dispositions et textes réglementaires en vigueur et de proposer des définitions des différents concepts liés au travail des enfants.

❖ **Les textes juridiques**

Depuis son accession à l'indépendance, le Burkina Faso a ratifié de nombreux instruments juridiques internationaux relatifs au travail des enfants. Certains d'entre eux ont une portée plus générale tandis que d'autres traitent de certains domaines spécifiques liés à la question des enfants.

• **Les instruments généraux**

Au plan international, les instruments juridiques en matière de promotion et de protection des droits de l'enfant adoptés par le Burkina Faso sont entre autres :

- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 ;
- le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques de 1966 ;
- la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ;
- la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant ;
- la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) ;

• **Les instruments spécifiques**

A l'instar de bon nombre de pays, le Burkina Faso, dans l'optique de lutter convenablement contre le travail des enfants, a ratifié les instruments les plus complets mis en vigueur par l'OIT. Parmi ces instruments, on peut citer la Convention 138 sur l'âge d'admission à l'emploi et la Convention 182 sur les pires formes de travail des enfants et les recommandations y afférentes.

La Convention 138 fait coïncider l'âge minimum d'admission à l'emploi à celui de l'obligation scolaire. Son principe est d'abolir le travail effectué par un enfant dont l'âge est inférieur à l'âge spécifié pour ce type de travail et qui est par conséquent susceptible d'entraver l'éducation de ce dernier et son plein épanouissement. Ainsi, la convention 138 a le mérite d'élaborer des dispositions protectrices des enfants ; cependant il faut déplorer les multiples exceptions et dérogations. En effet, l'article 5 de cette convention évoque la notion de niveau de développement suffisant atteint par les pays, rendant le respect de la convention difficile à cerner. Elle ne donne aucune indication et aucun critère permettant de dire qu'un Etat a atteint un niveau de développement suffisant ou ne l'a pas atteint.

La Convention 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants a été ratifiée par le Burkina Faso le 25 mai 2001. C'est le texte fondamental le plus récent en matière de travail des enfants en ses formes les plus inacceptables et inadmissibles.

Selon cette convention, les pires formes de travail sont définies comme :

- toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes ou le servage ainsi que le travail

forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés ;

- l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques ;
- l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites notamment pour la production et le trafic de stupéfiants ;
- les travaux qui par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.

En ratifiant cette convention, il revient au Burkina Faso de mettre en exécution les engagements qu'il a pris. Il a l'obligation, vis-à-vis de la communauté internationale, de donner effet aux dispositions des différentes conventions dans sa législation nationale et dans la pratique au niveau national.

Contrairement à la Convention 138, la Convention 182 sur les Pires formes de travail des enfants, tout en ne contenant pas de clause de flexibilité ne fait aucune distinction entre les pays développés et les pays en développement. Mais il convient de noter que les Conventions 182 et 138 ne sont pas contradictoires. Toutefois, la Convention 182 fait ressortir une zone de priorité d'action dans le cadre de la Convention 138 de l'âge minimum. Ainsi, en s'appliquant à tous les enfants de moins de 18 ans sans distinction de sexe, elle arrête les éléments ci-dessous définis comme relevant des pires formes de travail des enfants (PFTE) :

- les PFTE "inconditionnelles", dans l'article 3(a-c) de la Convention n° 182, sont si fondamentalement contraires aux droits de l'homme qu'elles sont absolument interdites aux enfants de moins de 18 ans; et
- les travaux dangereux, tels que définis ou à définir par les législations nationales, peuvent être conduits dans les secteurs légaux des activités économiques, mais ils constituent un grand danger pour l'enfant travailleur.

Dans ce cadre, la Recommandation 190 constitue un guide plus détaillé pour les pays qui veulent définir les travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans. Cette recommandation demande qu'une considération particulière soit accordée aux :

- travaux qui exposent les enfants à des sévices physiques, psychologiques, ou sexuels ;
- travaux qui s'effectuent sous terre, sous l'eau, à des hauteurs dangereuses, ou dans des espaces confinés ;
- travaux avec des machines, du matériel ou des outils dangereux, ou qui impliquent de porter ou de manipuler de lourdes charges ;
- travaux qui s'effectuent dans un milieu malsain pouvant, par exemple, exposer les enfants à des substances, des agents, ou des procédés, ou à des conditions de températures, de bruit ou de vibrations préjudiciables à leur santé ;
- travaux qui s'effectuent dans des conditions particulièrement difficiles, par exemple de longues heures, ou la nuit, ou pour lesquels l'enfant est retenu de manière injustifiée dans les locaux de l'employeur.

La ratification de cette convention en 2001 contraint le Burkina Faso à prendre des mesures immédiates et efficaces pour assurer l'interdiction et l'élimination des pires formes de travail des enfants.

- **Les principaux textes nationaux**

Au plan national, les textes sur le travail des enfants se réfèrent en grande partie aux textes du Droit du Travail. Parmi ces textes, on peut citer :

- la Loi N°033-2004/AN portant Code du travail au Burkina Faso ;
- l'arrêté N°539 ITLS-HV du 29/07/1954 relatif au travail des enfants ;
- l'arrêté N°958 FPT/DGTLS du 07/10/1976 relatif au contrat d'apprentissage.

L'article 28 du Code du travail stipule que nul ne peut recevoir des apprentis mineurs, s'il n'est lui-même majeur. L'article 147 du même code précise que « l'âge minimum d'admission à tout type d'emploi ou de travail ne doit pas être inférieur à 15 ans ».

L'article 9 de l'arrêté N°958 FPT/DGTLS du 07/10/1976, relatif au contrat d'apprentissage, dispose que nul ne peut être engagé comme apprenti s'il n'a pas atteint l'âge de 15 ans. Avant cet âge minimum, aucune dérogation n'est possible. Cette interdiction absolue se justifie par le fait qu'à cet âge, l'enfant est susceptible de se trouver à l'école primaire. Et, l'éducation à cette étape est obligatoire. L'âge de 15 ans ne doit pas être considéré comme l'âge de la majorité en droit de travail. Ce qui signifie que l'on ne doit pas réserver à l'enfant de plus de 15 ans le même traitement qu'un adulte au plan du travail.

L'article 5 du Code du travail interdit formellement le travail forcé ou obligatoire. Tout travailleur doit s'engager librement. Concernant les enfants, sur le plan juridique, ils n'ont pas la capacité de s'engager. Il s'ensuit alors, que le consentement donné par un enfant à un employeur n'est pas valable. L'employeur qui engage un enfant dans de telles conditions encourt les peines de délit de travail forcé ou obligatoire prévues par l'article 388 du Code du travail.

L'arrêté N°539 ITLS-HV du 29/07/1954 relatif au travail des enfants régit les conditions d'embauche des enfants. Les enfants de plus de 15 ans peuvent être employés suivant certaines conditions. Ces conditions sont relatives à la nature, au lieu, à la durée du travail et aux poids à transporter. En effet, selon l'article 1 de cet arrêté, dans les établissements de quelque nature qu'ils soient agricoles commerciaux ou industriels, publics ou privés, laïcs ou religieux, même lorsque ces établissements ont un caractère d'enseignement professionnel ou de bienfaisance, y compris les entreprises familiales ou chez les particuliers, il est interdit d'employer les enfants de moins de 18 ans à des travaux excédant leur force, présentant des causes de danger ou qui, par leur nature et par les conditions dans lesquelles ils sont effectués, sont susceptibles de blesser leur moralité.

Les articles 2 à 11 définissent les conditions et les travaux dans lesquels les enfants doivent et peuvent être employés. Quant aux articles 12 à 29, ils définissent les travaux dangereux pour la moralité ou excédant les forces ou présentant des dangers qui sont interdits aux enfants.

Il est ainsi interdit d'employer des enfants à la confection, la manufacture et la vente d'écrits, imprimés, affiches, dessins, gravures, peintures, emblèmes, images et autres objets dont la vente, l'offre, l'exposition, l'affichage ou la distribution sont de nature à blesser leur moralité ou à exercer sur eux une influence fâcheuse. Il est également interdit d'employer les enfants à aucun genre de travail dans les locaux où s'exécutent les travaux sus cités. Il est fait obligation aux chefs d'établissements dans lesquels sont des enfants de veiller au maintien des bonnes mœurs et à l'observation de la décence publique.

Pour bien assurer la protection des enfants, leur emploi est soumis à certaines formalités. L'employeur est tenu de requérir l'autorisation écrite des parents ou tuteurs et en faire une déclaration à l'Inspection du travail qui, à tout moment peut effectuer des contrôles inopinés pour vérifier si les conditions de travail sont conformes à la loi. Il peut requérir un examen médical à cet effet.

S'il est établi que le jeune travailleur est inapte physiquement au travail auquel il est employé, il devra être affecté à un travail répondant à ses aptitudes physiques ou, en cas d'impossibilité, licencié avec paiement des droits au titre de licenciement normal.

La violation des dispositions de l'arrêté est punie conformément à son article 35 qui prévoit des sanctions pénales. Le code pénal dans certaines de ses dispositions réglemente, mais indirectement le travail des enfants. En effet, l'article 434 du Code pénal interdit l'accès des bars, dancings et salles de spectacles et de distraction aux mineurs de moins de 18 ans non accompagnés de leurs parents ou tuteurs sauf le cas où ces spectacles et distractions sont spécialement organisés et autorisés pour les jeunes. S'il leur est interdit l'accès de ces lieux, on en déduit à fortiori qu'ils ne peuvent y travailler.

Au regard de tout ce qui précède, on serait tenté de dire qu'une application de ces textes aurait permis d'assurer à l'enfant une protection optimale dont il a besoin pour son éducation et son épanouissement physique et moral. Cependant, on constate des limites dans l'application de ces textes.

Comme limites, on peut relever :

- l'inadaptation des textes car le travail des enfants est une réalité quotidienne.
- la difficulté d'application des textes car de plus en plus des personnes majeures déplacent des enfants de la campagne vers la ville ou d'un pays à un autre aux fins d'un emploi ou d'un travail.

❖ **Quelques concepts clé du travail des enfants au Burkina Faso**

Définir la notion de « travail des enfants » dans une société qui le considère le plus souvent comme un acte de socialisation n'est pas du tout aisé. Cependant, il convient de rappeler que le « travail des enfants » concerne tout autant les activités économiques auxquelles ils s'adonnent sans grand danger que les activités économiques qui leur sont dommageables ou encore les pires formes d'activités économiques auxquelles ils peuvent être exposés.

Dans ce qui suit, nous essaierons de mettre en exergue ce qui devrait être considéré comme activité économique contrairement à ce qui ne l'est pas. Par la suite, nous

essaierons de circonscrire l'activité économique en définissant respectivement les notions d'activité économique, travail dommageable et travail dangereux.

- **Activités économiques et activités non économiques**

En 1982, le concept d'activité économique est adopté par la 13ème Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) pour mesurer la population économiquement active. Dans sa définition, l'activité économique sera appréhendée à partir de la production de biens et services mis en exergue par le Système des comptes nationaux des Nations unies (SCN-NU) en 1993. L'activité économique telle que définie par le SCN-NU couvre toute la production du marché et certains types de productions non marchandes, incluant la production et le traitement des produits primaires pour l'autoconsommation, la construction et la production immobilière à usage personnel.

La définition de l'activité économique prend en compte diverses catégories qui vont de l'emploi rémunéré (qu'il soit monétaire ou non) aux indépendants qui travaillent pour leur propre compte en passant par les apprentis qui reçoivent un salaire en espèce ou en nature.

Par contre, les activités non-économiques sont les productions non-marchandes qui ne sont pas prises en compte par le SCN-NU. Elles intègrent diverses activités non rémunérées qui relèvent des tâches domestiques, des soins apportés à ses propres enfants, de la confection de vêtements à usage personnel, au bricolage et l'aide volontaire aux hôpitaux à la livraison gratuite d'alimentation aux personnes âgées. Ces activités sont essentiellement des tâches ménagères ou domestiques exercées par un membre du ménage dans son propre ménage. Dans le processus de socialisation de l'individu, ces tâches sont le plus souvent exécutées par les jeunes pour qui ces tâches devraient être formatrices de leur vie future.

- **Personne économiquement active - actuelle et habituelle**

- **Personne économiquement active**

Selon l'OIT, la population économiquement active « comprend toutes les personnes des deux sexes ayant dépassé un âge spécifié (âge minimum au travail) qui fournissent la main d'œuvre pour la production des biens et services tels que définie dans les systèmes de comptabilité et bilans nationaux des Nations-Unies. Ces personnes pendant la période de référence, peuvent être soit pourvues d'un emploi, soit au chômage. Selon l'horizon temporel servant à évaluer ce travail, on parlera de personne économiquement active du moment ou de personne habituellement active ». Toutefois, dans le cadre de cette étude, le concept d' « enfant au chômage » est très difficile à cerner dans la mesure où les enfants au-dessous de l'âge minimum ne peuvent pas légalement chercher du travail ou être employés. Dans cette perspective, tout au long de ce rapport, les enfants qui ne sont pas engagés dans la production économique mais qui souhaitent travailler ne sont pas considérés comme appartenant au groupe d'enfants économiquement actifs. Dans ce contexte, la catégorie « enfants économiquement actifs » désigne spécifiquement les « enfants occupés économiquement ».

- **Personne active du moment**

Une personne active du moment est un individu qui satisfait à la définition sus-citée de la personne économiquement active pendant une période de référence brève (exemple la semaine dernière ou les 7 derniers jours). De façon opérationnelle, une personne est considérée comme économiquement active du moment quand elle aura travaillé au moins une heure pendant la période de référence des 7 jours.

- **Personne habituellement active**

Les personnes habituellement actives sont les individus qui ont été impliqués dans une activité principale (déterminée par le nombre de semaines ou de jours) pendant une longue période de temps, telle que les 12 derniers mois ou la dernière année et sont économiquement actifs comme défini ci-dessus.

Pour les besoins de cette étude, nous aurons recours au concept de personne économiquement actif du moment pour analyser le phénomène du travail des enfants au Burkina Faso.

- **Les enfants économiquement actifs ou les enfants travailleurs**

Le plus souvent le concept de "travail" est associé à tort à celui d'"activité économique" à telle enseigne que lorsqu'on parle de « travail des enfants », on voit uniquement les personnes "économiquement actives" qui exclut du champ de réflexion les activités non-économiques telles que les tâches ménagères effectuées au cours de la semaine de référence par les enfants dans leur propre ménage.

Ainsi, dans le cadre de cette étude, un enfant sera considéré comme économiquement actif ou enfant travailleur au Burkina Faso, s'il a déclaré « avoir travaillé au moins pendant une heure au cours de la semaine de référence, pour un paiement en espèce ou en nature, ou sans paiement, pour un tiers, pour son propre compte ou pour celui d'un membre de sa famille ». De même, seront considérés comme enfants travailleurs, tous ceux qui, durant la semaine de référence, auront pour au moins une heure, entrepris une des activités suivantes pour vendre ou pour leur propre consommation ou pour quelqu'un d'autre. Il s'agit de :

- cultiver ou récolter les produits agricoles ou attraper ou ramasser les poissons ou fruits des eaux douces, fleuves ou cours d'eau ou des activités jugées similaires ;
- préparer de la nourriture, confectionner des vêtements ou exécuter des travaux d'artisanat destinés à des fins commerciales ;
- vendre des articles, des journaux, de la boisson, de la nourriture ou des produits agricoles ;
- laver, repasser, nettoyer, réparer des outils ou équipement pour quelqu'un d'autre contre un paiement en nature ou en espèce ;
- lavage de voiture et engin à deux roues et cirage de chaussures ;
- transport de marchandises au marché ou pour stockage ou autres activités relatives au transport des marchandises pour la vente ;
- la construction, la maintenance des bâtiments, maisons ou voiture pour quelqu'un d'autre ;
- autres activités similaires.

Par ailleurs, même si l'enfant n'a pas travaillé au cours de la semaine de référence, il sera considéré comme un enfant travailleur s'il est identifié comme travaillant dans une affaire ou une entreprise dont il est temporairement absent. Cependant, les enfants sans emploi mais à la recherche d'un emploi ne seront pas pris en compte. A l'instar du SIMPOC, l'expression « enfants travailleurs » sera utilisée pour désigner les enfants économiquement actifs et prenant en compte la plupart des activités de production qu'ils accomplissent ; que ces activités soient destinées au marché ou non, rémunérées ou pas, à plein temps ou à temps partiel. Ainsi, on pourrait utiliser sans distinction, les notions "d'enfants travailleurs", "d'enfants économiquement actifs" ou plus globalement de "travail des enfants" pour désigner les multiples facettes de la même réalité.

Toutefois, retenons que les enfants qui exécutent des tâches ménagères dans leur propre ménage ne sont pas économiquement actifs.

- **Le travail dommageable**

Encore connu sous le vocable de « child labour », le « travail dommageable » renvoie à la notion de « travail des enfants à abolir ». Cette notion vise exclusivement les enfants dont le travail est à abolir. Elle est beaucoup plus restrictive comparativement au concept d'enfant économiquement actif.

A ce sujet, les principaux textes réglementaires nationaux qui traduisent les travaux dommageables sont :

- Article 87 du code du travail de 1992 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi ;
- Arrêté 539/IGTLS/HV du 29 juillet 1954 relatif au travail des enfants ;
- Arrêté 545/IGTLS/HV du 02 août 1954 portant dérogation à l'âge minimum à l'emploi.

Par ailleurs, les variables de l'ENTE-BF qui ont permis d'estimer les travaux dommageables sont :

- les enfants de moins de 12 ans exerçant une activité économique ;
- pour les enfants âgés entre 12 et 14 ans, le travail est proscrit pour les élèves et autorisé pour les enfants non scolarisés à condition qu'ils n'excèdent pas 5 heures de travail par jour ;
- le travail de nuit ;
- le nombre d'heures de travail par jour supérieur à 8 heures chez les enfants d'au moins 15 ans.

On y inclut les variables des travaux dangereux.

Rappelons qu'au Burkina Faso, l'âge minimum d'entrée à l'emploi est de 15 ans alors que l'âge de scolarisation obligatoire va jusqu'à 16 ans.

- **Les pires formes de travail des enfants**

Il existe deux types de pires formes de travail des enfants : les « pires formes intrinsèques », qui de par leur nature sont des travaux inacceptables et les travaux dangereux qui eux aussi ne sont pas acceptables de par les conditions dans lesquelles ils sont effectués.

- **Les « pires formes intrinsèques de travail des enfants »**

Les pires formes « intrinsèques » sont souvent illicites et également inacceptables pour les adultes. Ce sont toutes les activités qui, quoiqu'on fasse pour améliorer les conditions de travail, resteront classées dans la catégorie des pires formes. C'est le cas par exemple de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (prostitution) ou de l'utilisation d'enfants à des fins pornographiques, la servitude et la traite des enfants qui quoiqu'on dise resteront inacceptables pour un enfant malgré toute tentative d'amélioration de leur sort.

La convention n° 182 distingue trois activités qui entrent dans la rubrique des « pires formes intrinsèques de travail des enfants ». Ce sont :

- toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues ;
- l'utilisation ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution ou de pornographie ;
et
- l'utilisation ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants.

La structure des variables de l'ENTE BF 2006 ne permet pas d'appréhender les pires formes intrinsèques c'est pourquoi nous n'évoquerons que le « travail dangereux » qui constitue la grande partie des pires formes de travail des enfants.

- **Les travaux dangereux (ou hazardous work)**

Le « travail dangereux » renvoie à la Convention 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants. L'article 3 (d) de cette Convention définit le « travail dangereux » pour les enfants comme "le travail qui, de par sa nature et les circonstances dans lesquelles il est effectué, est susceptible de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité des enfants." Le mal pourrait résulter d'un certain nombre de dangers tels que :

- Les risques d'accident pouvant résulter du fait de travaux en hauteur ou en profondeur avec pour risque une chute, un effondrement, un éboulement ou le danger d'être percuté par un objet en suspension, ou encore par le simple fait que l'individu soit exposé à une coupure ou une brûlure.
- Les dangers d'ordre biologiques qui sont liés à la présence d'animaux et insectes dangereux, de plantes toxiques ou vénéneuses, des risques d'exposition aux bactéries, aux parasites ou aux virus. Les dangers chimiques associés aux gaz, aux liquides ou aux solides (colles) dangereux, aux agroproduits chimiques (pesticides, herbicides, insecticides), aux explosifs ou au matériel inflammable.
- Les dangers ergonomiques qui concernent les lieux de travail mal conçus. Le travail exige le levage, le transport ou le déplacement de charges lourdes, des mouvements répétitifs ou puissants, ou des positions de travail maladroites.
- Les dangers physiques se rapportant aux températures extrêmes, au bruit, à une mauvaise position dans le travail, à une exposition au mauvais temps, aux vibrations, ou à la radiation.
- Les dangers psychosociaux dus au stress, à un travail dur ou monotone, au manque de contrôle ou de choix, l'insécurité, le harcèlement, ou les sévices (sexuel ou violence). Les conditions dangereuses de travail soulignant les longues heures de travail, le travail de nuit ou le travail dans l'isolement.

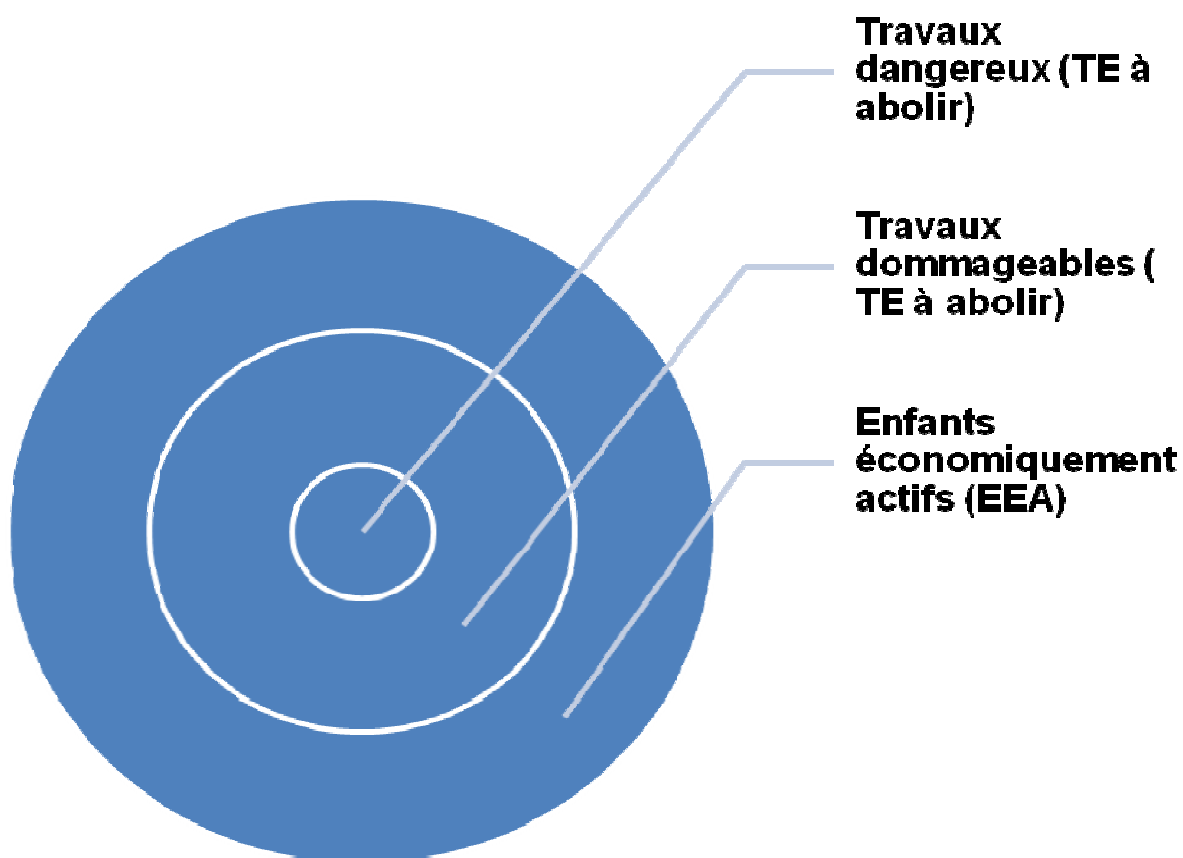
Ainsi, pour cette étude, les travaux dangereux ont été estimés à partir des variables suivantes :

- le transport de poids lourds ;
- l'exposition aux dangers suivants : poussière, fumée, gaz, bruit, température, humidité, radiation, outils dangereux (couteau, lame, ...), travail souterrain, faible luminosité, produits chimiques (colle, pesticides, ...), harcèlement sexuel ;
- le travail souterrain (mines et carrières) et la construction (BTP) pour les filles de tout âge et les garçons âgés de moins de 16 ans ;
- le nombre d'heures de travail par jour supérieur à 8 heures.

Concernant les travaux dangereux, le Burkina Faso se conforme à ceux définis au niveau international car une spécification propre au pays n'a pas encore été effectuée. Pour notre part, nous nous référons aux recommandations de l'OIT qui interdisent l'utilisation et la manipulation d'explosifs par les enfants. De même, l'exposition au bruit, au gaz, à l'humidité, aux radiations, à la faible luminosité et aux produits chimiques a été considérée comme un facteur extrêmement dangereux pour les enfants.

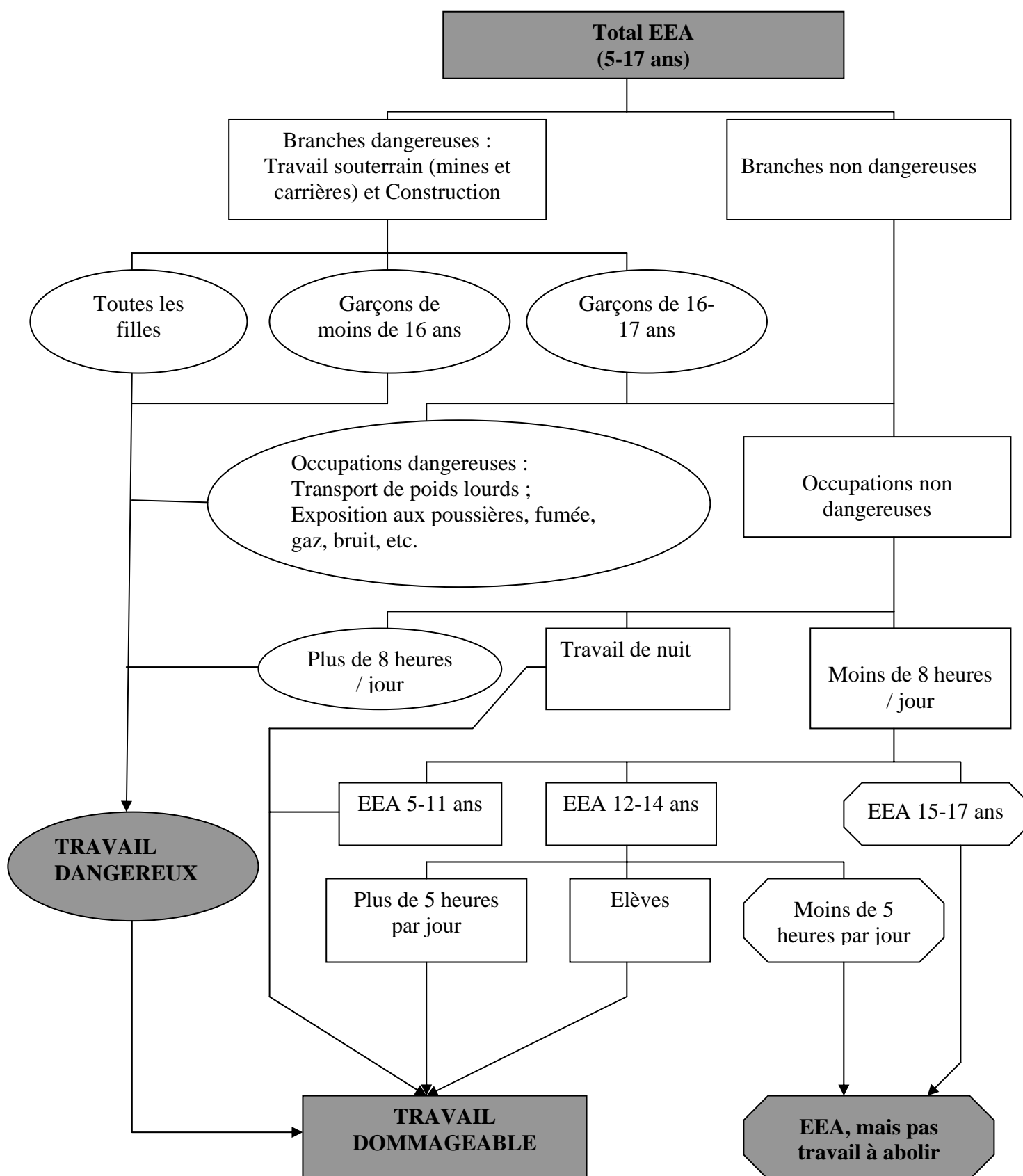
Le schéma ci-dessous met en relation les différentes formes de travail des enfants. Il y ressort que le travail dangereux est une composante du travail dommageable qui, à son tour, est un élément du travail des enfants économiquement actifs.

Schéma 1.1: Formes de travail des enfants



Le Schéma 1.2 présente le cadre conceptuel du travail des enfants (ILO, 2006) sur lequel est basé l'essentiel de l'analyse. Celui-ci montre qu'en matière de travail des enfants il existe deux grandes branches d'activités : celle dangereuse et celle non dangereuse. Toutefois, le caractère dangereux ou non d'une activité dépend entre autres, de l'âge et du sexe de l'enfant, de l'activité qu'il exerce, du nombre d'heures consacrées par jour à cette activité, du lieu et du moment de l'exercice de l'activité et aussi de son statut par rapport à la fréquentation scolaire. La prise en compte de ces différents éléments relatifs à l'enfant dans l'exercice de son travail permet alors de le classer dans les activités à abolir (travail dommageable ou dangereux) ou dans celles non dangereuses qu'on peut tolérer.

Schéma 1.2: Cadre conceptuel du travail des enfants



Source: International Labour Office, Global child labour trends, 2000 to 2004. April 2006, p32.

CHAPITRE 2: CARACTERISTIQUES DES ENFANTS TRAVAILLEURS AGES DE 5 à 14 ANS

Ce chapitre présente les caractéristiques des enfants âgés de 5 à 14 ans mais aussi des enfants travailleurs du même groupe d'âge à travers leur répartition par sexe et âge, par milieu et région de résidence. Il traite également des caractéristiques des enfants travailleurs à travers le lien de parenté avec le chef de ménage, la présence des parents dans le ménage, le sexe du chef de ménage et enfin à travers la scolarisation et l'instruction.

2.1- VOLUME DE LA POPULATION DES ENFANTS AGES DE 5 A 14 ANS

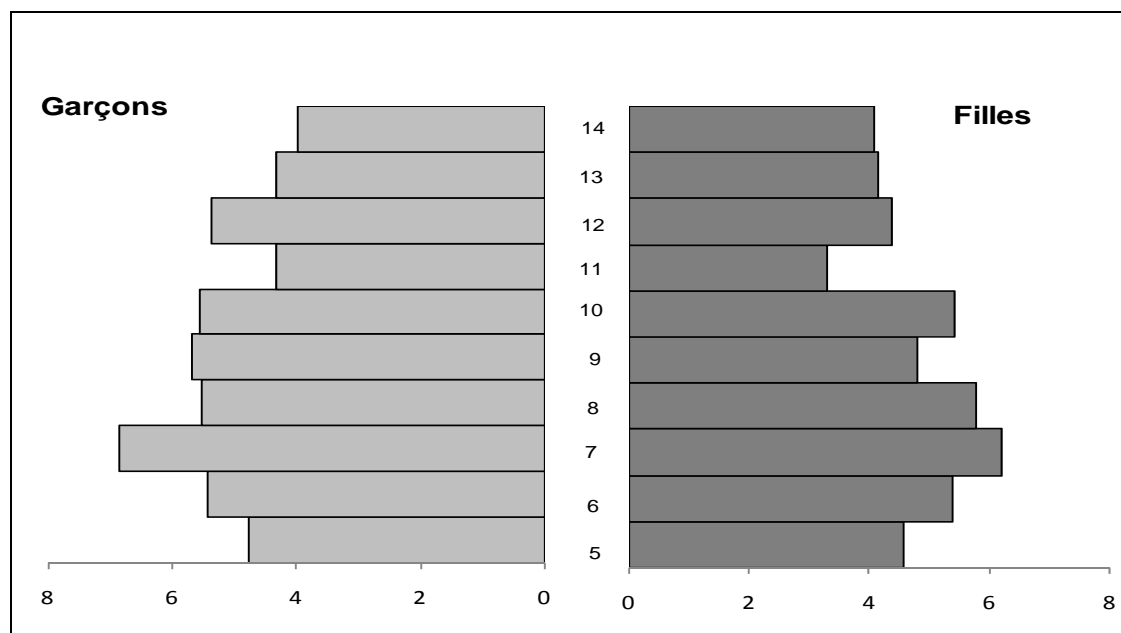
2.1.1- Structure par sexe et âge de la population des enfants âgés de 5 à 14 ans

Les données du tableau 2.1 présentent une population de 5 à 14 ans estimée à 3 324 254 individus. La structure par sexe et âge des enfants de 5 à 14 ans présente une concentration des enfants entre 6 et 10 ans. Cela a pour conséquence l'observation d'une pyramide irrégulière. La base est rétrécie comparativement au centre. Chez les garçons, on observe un pic de concentration à 12 ans. La tranche d'âge la plus importante quel que soit le sexe est celle des enfants de 7 ans (qui est l'âge d'entrée officiel des enfants à l'école primaire) qui représente 13,1 % des enfants. La tranche d'âge la moins représentée est celle des enfants de 11 ans qui concerne 7,6 % des enfants. En considérant le sexe, chez les garçons, ce sont les enfants de 14 ans qui sont les moins représentés (7,7 %) alors que chez les filles c'est la population des 11 ans qui est la moins représentée.

Tableau 2.1: Nombre et proportion (%) des enfants âgés de 5 à 14 ans par sexe et année d'âge

Année d'âge	Ensemble		Garçons		Filles	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
5	310 983	9,4	159 197	9,2	151 786	9,5
6	360 062	10,8	181 208	10,5	178 854	11,2
7	434 622	13,1	228 405	13,2	206 217	12,9
8	376 397	11,3	184 053	10,7	192 344	12,0
9	348 564	10,5	188 977	10,9	159 587	10,0
10	365 481	11,0	185 287	10,7	180 194	11,3
11	253 616	7,6	143 753	8,3	109 863	6,9
12	324 205	9,8	178 531	10,3	145 674	9,1
13	282 096	8,5	144 127	8,4	137 969	8,6
14	268 228	8,1	132 304	7,7	135 924	8,5
Total	3 324 254	100	1 725 842	100	1 598 412	100

Graphique 2.1: Pyramide des âges de la population des enfants âgés de 5 à 14 ans



2.1.2 - Répartition spatiale de la population des enfants âgés de 5 à 14 ans

Il existe une importante inégale répartition des enfants âgés de 5 à 14 ans par milieu et région de résidence. En effet, près de 87 % de ces enfants résident en milieu rural contre 13 % en milieu urbain. Lorsqu'on tient compte du sexe de l'enfant, on trouve une situation quasi identique à celle des deux sexes réunis. Les garçons sont plus nombreux que les filles en milieu rural alors qu'en milieu urbain, c'est l'inverse qu'on constate.

Au niveau de la région de résidence, les régions des Cascades et de l'Est ont les effectifs les plus importants d'enfants âgés de 5 à 14 ans quel que soit le sexe, avec respectivement 10,4 % et 10,3 %. Les régions du Centre et des Hauts Bassins qui abritent les deux principales villes du pays ont les plus faibles proportions (5,4 % au Centre et 5,3 % dans les Hauts Bassins) d'enfants âgés de 5 à 14 ans.

Tableau 2.2: Nombre et proportion (%) des enfants âgés de 5 à 14 ans par âge, sexe, milieu et région de résidence

Caractéristiques	Ensemble		Garçons		Filles	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Milieu de résidence						
Urbain	439 431	13,2	218 255	12,6	221 176	13,8
Rural	2 884 823	86,8	1 507 585	87,4	1 377 238	86,2
Total	3 324 254	100	1 725 840	100	1 598 414	100
Région de résidence						
Boucle du Mouhoun	219 574	6,6	117 147	6,8	102 428	6,4
Cascades	345 841	10,4	180 024	10,4	165 817	10,4
Centre	179 527	5,4	96 317	5,6	83 210	5,2
Centre-Est	227 523	6,8	102 839	6,0	124 684	7,8
Centre-Nord	229 430	6,9	117 486	6,8	111 944	7,0
Centre-Ouest	268 827	8,1	140 062	8,1	128 765	8,1
Centre-Sud	295 117	8,9	160 338	9,3	134 779	8,4
Est	341 445	10,3	169 690	9,8	171 755	10,7
Hauts-Bassins	181 462	5,5	86 258	5,0	95 204	6,0
Nord	302 468	9,1	159 292	9,2	143 176	9,0
Plateau central	215 979	6,5	111 898	6,5	104 081	6,5
Sahel	302 494	9,1	163 660	9,5	138 834	8,7
Sud-Ouest	214 566	6,5	120 829	7,0	93 737	5,9
Total région	3 324 253	100	1 725 840	100	1 598 413	100

2.2- VOLUME DES ENFANTS TRAVAILLEURS AGES DE 5 A 14 ANS

2.2.1- Structure par sexe et âge de la population des enfants travailleurs âgés de 5 à 14 ans

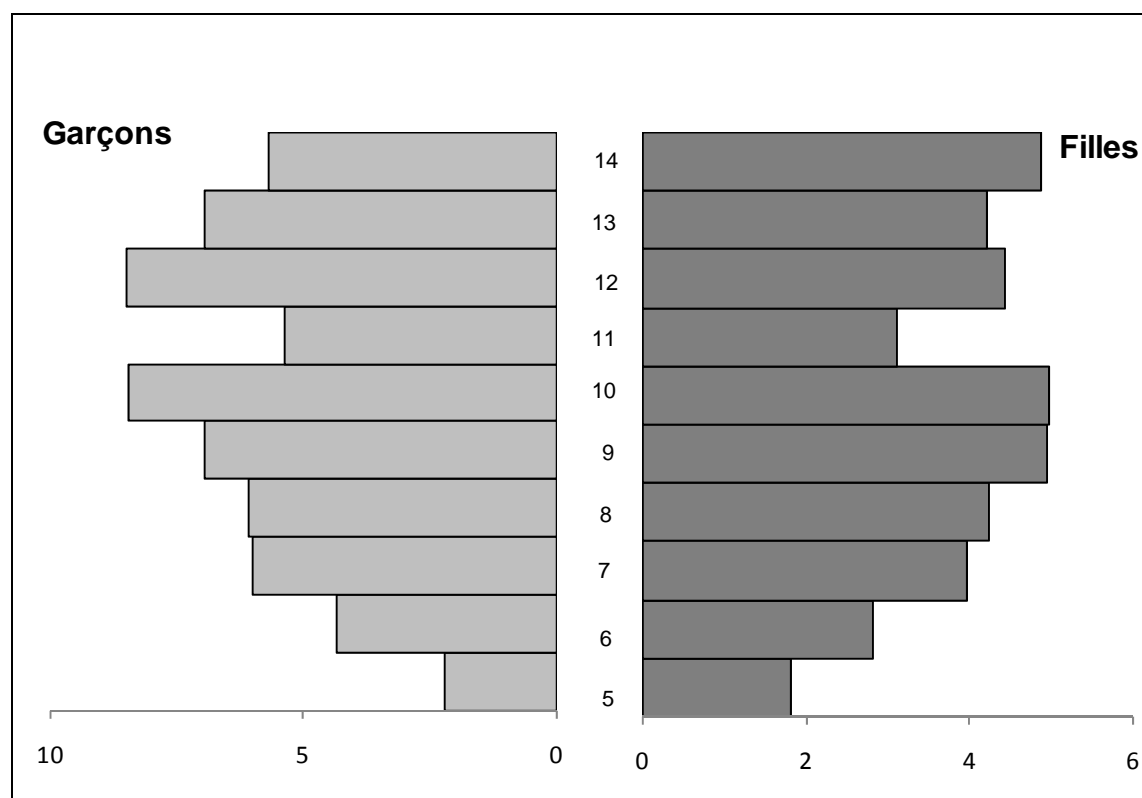
Le Tableau 2.3 montre que parmi les enfants âgés de 5-14 ans, 1 258 002 travaillent contre 2 066 252 qui ne travaillent pas, soit une proportion de 38 % d'enfants travailleurs. La pyramide des âges de la population d'enfants travailleurs est renversée. Cela suggère que la proportion d'enfants travailleurs augmente avec l'âge quel que soit le sexe. Cependant on observe un creux au niveau de 11 ans. Cela pourrait s'expliquer par la déclaration de l'âge à travers le transfert d'une partie des enfants de cette tranche d'âge à celle de 10 ans.

La proportion d'enfants travailleurs croît avec l'âge jusqu'à 12 ans avant d'observer une légère baisse jusqu'à 14 ans. Cette tendance peut s'expliquer par le fait qu'aux jeunes âges, les enfants sont scolarisés. Avec les différents abandons scolaires constatés dans leur évolution dans le système, les parents se sentent alors obligés de trouver des emplois pour leurs enfants pour faire face à l'échec scolaire. Certains enfants aussi partent eux-mêmes à la recherche du travail. En effet, sur 4 enfants âgés de 6 ans, un est travailleur, alors que sur 3 enfants de 8 ans, seul un travaille. Et de 12 à 14 ans ils sont deux enfants travailleurs sur 4.

Tableau 2.3: Répartition des enfants âgés de 5-14 ans par travailleurs et non travailleurs selon le sexe et l'âge

Ages	Travailleurs			Non travailleurs			Proportion d'enfants travailleurs (%)
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	
5	28 055	22 911	50 966	131 142	128 875	260 017	16,4
6	54 863	35 422	90 285	126 345	143 432	269 777	25,1
7	75 558	49 850	125 408	152 847	156 367	309 214	28,9
8	76 461	53 309	129 770	107 592	139 035	246 627	34,5
9	87 609	62 277	149 886	101 368	97 309	198 677	43,0
10	106 169	62 692	168 861	79 118	117 502	196 620	46,2
11	67 653	39 117	106 770	76 100	70 746	146 846	42,1
12	106 854	55 853	162 707	71 677	89 822	161 499	50,2
13	87 640	52 932	140 572	56 487	85 036	141 523	49,8
14	71 359	61 418	132 777	60 946	74 506	135 452	49,5
Total	762 221	495 781	1 258 002	963 622	1 102 630	2 066 252	37,8

Graphique 2.2: Pyramide des âges de la population des enfants travailleurs âgés de 5 à 14 ans



Près de 61 % des enfants travailleurs sont de sexe masculin. Comparativement à l'âge de l'enfant, la tendance est la même, c'est-à-dire que les garçons sont les plus représentés par année d'âge par rapport aux filles. Au niveau des garçons les proportions diffèrent par âge. En effet si 65,7 % des enfants travailleurs de 12 ans sont de sexe masculin, ce n'est que 53,7 % de ceux de 14 ans qui sont de sexe masculin.

Tableau 2.4: Nombre et proportion (%) des enfants travailleurs âgés de 5 à 14 ans par âge selon le sexe

Année d'âge	Garçons	Filles	Ensemble	
			Proportion	Effectif
5	55,0	45,0	100	50 966
6	60,8	39,2	100	90 285
7	60,2	39,8	100	125 408
8	58,9	41,1	100	129 770
9	58,5	41,5	100	149 886
10	62,9	37,1	100	168 861
11	63,4	36,6	100	106 770
12	65,7	34,3	100	162 707
13	62,3	37,7	100	140 572
14	53,7	46,3	100	132 777
Total	60,6	39,4	100	1 258 002

2.2.2- Répartition spatiale de la population des enfants travailleurs âgés de 5 à 14 ans

Près de 93 % des enfants travailleurs résident en milieu rural. Chez les garçons ils sont 93,9 % à résider en campagne contre 91,3 % chez les filles. La répartition des enfants travailleurs par région de résidence dégage trois groupes : la première constituée de la région du Centre-Nord, du Centre-Ouest, du Centre-Sud, de l'Est, du Plateau central et du Sud-Ouest a une proportion qui varie entre 10 et 11 %. Par exemple la région du Centre-Nord regroupe 11,6 % des enfants travailleurs. Le second groupe est celui du Sahel, du Nord, du Centre-Est, du Centre, des Cascades, de la Boucle du Mouhoun où les proportions varient entre 5 et 6 %. Enfin le dernier groupe est celui des Hauts-Bassins qui regroupent seulement 1,8 % des enfants travailleurs. On observe la même tendance lorsque les enfants sont de sexe masculin. Chez les filles on observe plus nettement les trois groupes. En effet les régions du Sud-ouest, du Plateau central et du Centre-Nord ont les proportions les plus importantes (13,5 % pour le Centre-Nord et 12,1 % pour le Plateau central) alors que la Boucle du Mouhoun et les Hauts-Bassins ont les proportions les plus faibles, soit respectivement 3,2 % et 2,4 %.

Tableau 2.5: Nombre et proportion (%) des enfants travailleurs âgés de 5 -14 ans par sexe, milieu et région de résidence

Caractéristiques	Ensemble		Garçons		Filles	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Milieu de résidence						
Urbain	89 744	7,1	46 530	6,1	43 214	8,7
Rural	1 168 258	92,9	715 689	93,9	452 569	91,3
Total	1 258 002	100	762 219	100	495 783	100
Région de résidence						
Boucle du Mouhoun	62 475	5,0	46 849	6,1	15 626	3,2
Cascades	75 428	6,0	44 582	5,8	30 846	6,2
Centre	67 423	5,4	33 506	4,4	33 917	6,8
Centre-Est	73 160	5,8	42 831	5,6	30 329	6,1
Centre-Nord	145 509	11,6	78 712	10,3	66 797	13,5
Centre-Ouest	133 236	10,6	83 988	11,0	49 248	9,9
Centre-Sud	126 428	10,0	80 567	10,6	45 861	9,3
Est	135 365	10,8	88 609	11,6	46 756	9,4
Hauts-Bassins	22 493	1,8	10 615	1,4	11 878	2,4
Nord	81 028	6,4	52 232	6,9	28 796	5,8
Plateau central	126 781	10,1	66 826	8,8	59 955	12,1
Sahel	73 540	5,8	49 255	6,5	24 285	4,9
Sud-Ouest	135 136	10,7	83 647	11,0	51 489	10,4
Total région	1 258 002	100	762 219	100	495 783	100

2.3- CARACTERISTIQUES DES ENFANTS TRAVAILLEURS AGES DE 5 A 14 ANS

2.3.1- Lien de parenté de l'enfant avec le chef de ménage

Sur 100 enfants travailleurs, 88 sont les enfants du chef de ménage et 12 les autres enfants du ménage. Lorsqu'on ne considère que les enfants de sexe masculin, 90 sur 100 sont les enfants du chef de ménage, alors que chez les filles 85 sur 100 sont les enfants du chef de ménage. C'est dire que les enfants du chef de ménage en termes d'effectifs sont plus importants à travailler que les autres enfants du ménage. L'écart est plus important chez les garçons que chez les filles.

Tableau 2.6: Nombre et proportion (%) des enfants travailleurs âgés de 5-14 ans selon le lien de parenté avec le chef de ménage et le sexe

Sexe de l'enfant	Lien de parenté avec le CM			
	Enfant du CM	Autre enfant du ménage	Ensemble	
			Proportion	Effectif
Masculin	90,4	9,6	100	762 220
Féminin	85,4	14,6	100	495 783
Ensemble	88,4	11,6	100	1 258 003

2.3.2- Présence des parents des enfants travailleurs dans le ménage

Les résultats présentés dans le tableau 2.7 vont à l'encontre de l'idée selon laquelle les enfants qui travaillent sont ceux qui ne vivent pas avec leurs parents. En effet, il ressort que 82,6 % des enfants travailleurs vivent dans le même ménage à la fois avec leur père et leur mère et que seulement 5,9 % des enfants travailleurs ne vivent avec aucun parent. Les enfants travailleurs vivant seulement avec leur mère sont plus importants (6,7 %) que ceux vivant avec leur père (5,9 %).

Tableau 2.7: Nombre et proportions des enfants travailleurs âgés de 5-14 ans selon la présence de leurs parents dans le ménage

Présence de parent dans le ménage	Effectif	Proportion (%)
Mère vit dans le ménage	8 686	6,7
Père vit dans le ménage	6 345	4,9
Père et mère vivent dans le ménage	107 833	82,6
Aucun parent ne vit dans le ménage	7 641	5,9
Total	130 505	100

2.3.3- Sexe du chef de ménage des enfants travailleurs

Près de 93 % des enfants qui travaillent économiquement vivent dans un ménage dirigé par un homme contre un peu plus de 7 % chez un chef de ménage de sexe féminin. Il faut souligner que la majorité des ménages au Burkina Faso est dirigé par les hommes (89 %) selon les résultats du recensement général de la population de 2006.

Tableau 2.8: Nombre et proportions des enfants travailleurs de 5 à 14 ans selon le sexe du chef de ménage

Sexe du Chef de ménage	Effectif	Proportion (%)
Masculin	1 168 182	92,9
Féminin	89 821	7,1
Total	1 258 003	100

2.3.4- Scolarisation et instruction des enfants travailleurs

Malgré qu'ils soient occupés économiquement, certains enfants travailleurs fréquentent l'école. En 2006, 29,6 % des enfants de 5-14 ans qui travaillaient, fréquentaient également. Chez les garçons, ils étaient 30,3 % contre 28,4 % chez les filles. Le niveau de fréquentation croît avec l'âge jusqu'à 8 ans (37,4 %), avant d'observer une baisse jusqu'à 10 ans (31,2 %) pour croître de nouveau à 11 ans (39,2 %) pour finalement décroître jusqu'à 25,8 % à 14 ans. Le pic observé à 11 et 12 ans pourrait s'expliquer par le fait que cette tranche d'âge correspond à celle à laquelle les enfants passent l'examen du Certificat d'Etude Primaire (les candidatures libres étant autorisées).

Au niveau de la scolarisation différentielle selon l'âge, la tendance est en faveur des garçons. Sur les 10 tranches d'âges, le niveau de la fréquentation scolaire est plus important chez les garçons que chez les filles au niveau de 7 tranches d'âges. L'écart le plus important est au niveau des 11 ans (43 % chez les garçons contre

32,6 % chez les filles). Au niveau des 6 ans, 10 ans et 13 ans les écarts sont faibles (moins de 1 point). Par exemple chez les 6 ans, 10,8 % des garçons fréquentent contre 9,9 % de filles. Il ya des années d'âges au niveau desquels la scolarisation est en faveur des filles. Il s'agit des 10 ans, 12 ans et 13 ans. Alors que chez les 10 ans et 13 ans l'écart est faible (moins d'un point), il est plus important chez les 12 ans : 34,1 % chez les garçons contre 40,8 % chez les filles.

Tableau 2.9: Nombre et proportion des enfants travailleurs de 5 à 14 ans actuellement scolarisés par sexe et âge

Age	Ensemble			Garçons			Filles		
	Total	Scolarisés	%	Total	Scolarisés	%	Total	Scolarisés	%
5	50 966	1 895	3,7	28 055	1 466	5,2	22 911	429	1,9
6	90 285	9 405	10,4	54 863	5 908	10,8	35 422	3 497	9,9
7	125 408	31 459	25,1	75 558	19 895	26,3	49 850	11 564	23,2
8	129 771	48 564	37,4	76 461	29 042	38,0	53 310	19 522	36,6
9	149 886	54 877	36,6	87 609	33 404	38,1	62 277	21 473	34,5
10	168 861	52 748	31,2	106 169	32 854	30,9	62 692	19 894	31,7
11	106 770	41 840	39,2	67 652	29 068	43,0	39 118	12 772	32,6
12	162 707	59 272	36,4	106 854	36 489	34,1	55 853	22 783	40,8
13	140 572	37 510	26,7	87 640	23 203	26,5	52 932	14 307	27,0
14	132 777	34 314	25,8	71 358	19 546	27,4	61 419	14 768	24,0
Ensemble	1 258 003	371 884	29,6	762 219	230 875	30,3	495 784	141 009	28,4

L'essentiel des enfants travailleurs sans niveau d'instruction ont 10 ans (13,2 %), 12 ans et 7 ans (11,5 %). Plus de 50 % de ceux qui sont de niveau d'instruction primaire ont moins de 11 ans. Cependant la tranche d'âge la plus représentée est celle de 12 ans avec 15,6 % de l'effectif. Elle est suivie des 10 ans et 9 ans avec respectivement 14,6 % et 13,9 % de l'effectif. Bien entendu les effectifs les moins représentés pour le primaire sont les tranches d'âges en deçà de 7 ans : les 6 ans représentent 2,4 % de l'effectif et les 5 ans 0,6 %.

Tableau 2.10: Nombre et proportion (%) des enfants de 5 à 14 ans par niveau d'instruction

Age	Sans niveau		Primaire		Secondaire		Program non formel	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
5	44 831	6,0	2 548	0,6	0	0,0	0	0,0
6	75 866	10,1	9 875	2,4	0	0,0	0	0,0
7	85 918	11,5	30 493	7,5	0	0,0	1 929	14,3
8	76 813	10,3	46 611	11,4	0	0,0	2 355	17,4
9	84 054	11,2	56 654	13,9	0	0,0	239	1,8
10	98 580	13,2	59 414	14,6	0	0,0	0	0,0
11	50 771	6,8	47 925	11,8	0	0,0	1 010	7,5
12	86 222	11,5	63 466	15,6	1 675	10,4	3 279	24,3
13	73 456	9,8	49 906	12,3	3 841	23,8	2 112	15,6
14	71 733	9,6	40 212	9,9	10 626	65,8	2 597	19,2
Total	748 244	100	407 104	100	16 142	100	13 521	100

L'analyse selon le niveau d'instruction montre que 63,1 % des enfants qui travaillent n'ont aucun niveau d'instruction et 34,4 % ont le niveau primaire. Vu la tranche d'âge de la population cible, il est normal que la plupart des enfants soient de niveau d'instruction primaire. Cependant le niveau diffère selon le milieu de résidence. En ville 61,2 % des enfants travailleurs sont de niveau d'instruction primaire alors qu'en campagne ils ne sont que 32,3. Cela montre que les enfants qui travaillent en campagne sont essentiellement déscolarisés ou non scolarisés. Il faut préciser que ce milieu ne bénéficie pas des formations en nocturne communément appelé « cours du soir ».

Tableau 2.11: Répartition (%) des enfants travailleurs de 5 à 14 ans par âge et milieu de résidence selon le niveau d'instruction.

Age	Sans niveau	Primaire	Secondaire	Program non formel	Ensemble	
					Proportion	Effectif
Urbain						
5	100,0	0,0	0,0	0,0	100	1 693
6	47,6	52,4	0,0	0,0	100	7 042
7	22,4	77,6	0,0	0,0	100	3 242
8	28,4	71,6	0,0	0,0	100	8 610
9	31,5	68,5	0,0	0,0	100	8 866
10	36,6	63,4	0,0	0,0	100	8 873
11	20,4	79,6	0,0	0,0	100	8 270
12	37,8	59,5	0,0	2,7	100	10 735
13	27,3	51,1	16,5	5,1	100	11 221
14	25,2	55,6	19,2	0,0	100	14 053
Total	32,2	61,2	5,5	1,0	100	82 605
Rural						
5	94,4	5,6	0,0	0,0	100	45 686
6	92,1	7,9	0,0	0,0	100	78 699

Age	Sans niveau	Primaire	Secondaire	Program non formel	Ensemble	
					Proportion	Effectif
7	74,0	24,3	0,0	1,7	100	115 098
8	63,5	34,5	0,0	2,0	100	117 169
9	61,5	38,3	0,0	0,2	100	132 081
10	63,9	36,1	0,0	0,0	100	149 121
11	53,7	45,2	0,0	1,1	100	91 436
12	57,1	39,7	1,2	2,1	100	143 907
13	59,6	37,4	1,7	1,3	100	118 094
14	61,4	29,2	7,1	2,3	100	111 115
Total	65,5	32,3	1,1	1,1	100	1 102 406
Ensemble						
5	94,6	5,4	0,0	0,0	100	47 379
6	88,5	11,5	0,0	0,0	100	85 741
7	72,6	25,8	0,0	1,6	100	118 340
8	61,1	37,1	0,0	1,9	100	125 779
9	59,6	40,2	0,0	0,2	100	140 947
10	62,4	37,6	0,0	0,0	100	157 994
11	50,9	48,1	0,0	1,0	100	99 706
12	55,8	41,0	1,1	2,1	100	154 642
13	56,8	38,6	3,0	1,6	100	129 315
14	57,3	32,1	8,5	2,1	100	125 168
Total	63,1	34,4	1,4	1,1	100	1 185 011

En observant les niveaux d'instruction par âge, on constate que près de la moitié (48,1 %) des enfants travailleurs de 11 ans ont le niveau d'instruction primaire alors que seulement le quart des enfants de 7 ans ont atteint ce niveau d'instruction. De façon générale plus l'âge des enfants augmente, meilleur est le niveau d'instruction. Le niveau augmente jusqu'à 11 ans avant de baisser jusqu'à 32,1 % à 14 ans. Cela montre que les enfants commencent à quitter le système autour de la classe de CM (cours moyen au primaire) pour entrer en activité économique. On observe la même tendance en milieu rural.

En milieu urbain le niveau d'instruction atteint par les enfants qui travaillent à chaque âge est meilleur que celui observé en milieu rural. En effet, le plus faible pourcentage d'enfants ayant atteint le niveau primaire en ville est de 51,1% (chez les 13 ans) alors qu'en campagne le pourcentage le plus élevé est observé chez les 11 ans avec 45,2 %. En milieu urbain, 4 enfants travailleurs de 11 ans sur 5 ont atteint le niveau d'instruction primaire alors qu'en campagne ce n'est que près de 2 enfants sur 5. De même, chez les enfants travailleurs de 7 ans en milieu urbain, 78 sur 100 ont le niveau d'instruction primaire alors qu'en campagne, 24 sur 100 ont pu atteindre ce niveau.

Il ressort de l'analyse que 38 % des enfants âgés de 5-14 ans sont actifs économiquement. La grande majorité (près de 93 %) de ces enfants réside en campagne. Trois enfants travailleurs sur cinq sont de sexe masculin. Ces enfants travailleurs sont en majorité (en effectif) ceux du chef de ménage. L'effectif des

enfants travailleurs augmente avec l'âge. Au niveau de la scolarisation, 29,6 % des enfants travailleurs sont scolarisés et le niveau de scolarisation est plus important chez les garçons que chez les filles. Plus de deux tiers des enfants travailleurs n'ont aucun niveau d'instruction.

CHAPITRE 3: CARACTERISTIQUES DU TRAVAIL DES ENFANTS AGES DE 5 A 14 ANS

L'économie burkinabé est fortement dominée par le secteur primaire (agriculture, élevage et pêche), principalement non structuré, et occupe une part importante de la population active. Dans une telle économie, le recours à la force de travail infantile dans ce secteur est très important. Dans la plupart des cas, le travail des enfants y est perçu comme un moyen de transmission du savoir et du sens des responsabilités des aînés aux cadets. Il est ainsi considéré comme un mode de socialisation des enfants.

La loi d'orientation de l'éducation de 1996 stipule dans son article 4 que « l'enseignement de base est obligatoire pour tous les enfants de 7 à 16 ans ». Or, ce sont des jeunes de cette tranche d'âge qui se retrouvent être des travailleurs à plein temps.

En dépit de cette réglementation, les enfants, de tout âge, exercent des activités au Burkina dont une bonne partie peut être considérée comme dommageable, en ce sens qu'il peut affecter d'une manière ou d'une autre leur épanouissement physique ou intellectuel.

Le présent chapitre analyse les principales caractéristiques du travail des enfants économiquement actifs âgés de 5 à 14 ans.

3.1- NATURE, SECTEUR, TYPE ET BRANCHE D'ACTIVITES EXERCEES PAR LES ENFANTS.

Lors de l'Enquête nationale sur le travail des enfants, il a été demandé à chaque enfant âgé de 5-17 ans résidant dans les ménages visités s'il avait travaillé⁹ au cours de la semaine de référence (les 7 derniers jours) précédant la collecte. Des informations ont été collectées sur la nature, le secteur, le type et les branches d'activités exercés par l'enfant. Ces questions ont été également adressées aux parents ou tuteurs des enfants.

3.1.1- Nature des activités domestiques

Le recours à la force de travail des enfants dans les activités ménagères est un problème. Cette pratique, bien que n'étant pas prise en compte dans la mesure du dynamisme des économies locales, y contribue fortement. En effet, l'implication des enfants dans les travaux domestiques de leur ménage permet aux adultes de disposer du temps pour mener des activités rémunératrices. Entre autres, l'utilisation des enfants dans les travaux ménagers familiaux entre dans le cadre normal de leur socialisation et leur permet ainsi de se préparer à assumer les rôles et les fonctions qui leur seront dévolus plus tard dans la société.

⁹ Dans le cadre de l'enquête, on définit le travail comme étant une activité quelconque effectuée pour un paiement (en espèce ou en nature), au bénéfice de la famille ou pour soi-même, y compris la contribution à la main d'œuvre familiale non payée. De façon explicite, il s'agit de l'activité économique.

Tableau 3.1: Répartition des enfants travailleurs âgés de 5 à 14 ans par sexe, âge et milieu de résidence selon les principales activités ménagères effectuées

Caractéristiques	Activités domestiques									Total
	Préparer, servir les repas	Faire le marché du ménage	Faire la vaisselle, nettoyer la maison	Faire la lessive	Faire les petites réparations de la maison	Transporter l'eau/bois	Garder les enfants	Garder les vieux, les malades	Autres activités similaires	
Sexe										
Féminin	2,6	0,4	10,5	4,7	2,0	60,4	16,7	0,0	2,7	100,0
Masculin	0,5	0,5	4,4	3,2	3,7	63,8	9,4	0,3	14,2	100,0
Total	1,6	0,5	7,5	4,0	2,8	62,1	13,1	0,1	8,4	100,0
Milieu de résidence										
Urbain	0,6	1,1	14,1	13,6	5,6	48,8	11,5	0,0	4,8	100,0
Rural	1,7	0,4	6,9	3,1	2,6	63,3	13,2	0,1	8,8	100,0
Total	1,6	0,5	7,5	4,0	2,8	62,1	13,1	0,1	8,4	100,0
Age										
5	1,0	1,6	10,5	2,2	6,2	43,8	19,3	0,0	15,4	100,0
6	1,0	1,7	9,8	3,7	0,4	45,8	31,2	1,8	4,4	100,0
7	1,6	0,4	16,7	1,9	4,1	44,3	13,2	0,0	17,9	100,0
8	0,5	1,6	12,6	4,2	2,3	51,2	18,3	0,0	9,1	100,0
9	2,1	0,0	6,0	2,8	2,9	58,6	17,3	0,0	10,3	100,0
10	1,5	0,0	6,3	5,0	3,3	67,4	12,5	0,0	3,8	100,0
11	0,6	0,0	3,2	6,5	1,0	66,7	10,4	0,0	11,6	100,0
12	1,7	0,2	4,0	3,9	2,5	75,6	4,0	0,0	8,0	100,0
13	3,6	0,4	6,8	3,3	3,1	69,9	8,6	0,0	4,4	100,0
14	1,0	0,0	3,9	5,1	3,6	73,4	7,6	0,0	5,5	100,0
Total	1,6	0,5	7,5	4,0	2,8	62,1	13,1	0,1	8,4	100,0

Dans l'ensemble, on remarque au niveau des activités domestiques, que les enfants effectuent habituellement le transport de l'eau et du bois (62,1 %). Après cela, viennent la garde des enfants (13,1 %) la vaisselle et le nettoyage de la maison (7,5 %). Rares sont les enfants qui préparent ou servent le repas de leur ménage. Le même constat est fait en milieu rural. En milieu urbain, la tendance est tout autre, ils sont plus nombreux à faire la lessive (13,6%), et à faire la vaisselle/nettoyer la maison (14,1%).

Considérant le sexe, comme on pouvait s'y attendre, on remarque que les filles sont plus occupées à préparer et servir le repas (2,6% contre 0,5% chez les garçons), à faire la vaisselle-nettoyer la maison (10,5% contre 4,4% chez les garçons) et à garder les enfants (16,7% contre 9,4% chez les garçons)

3.1.2 - Secteur d'activité

L'analyse des secteurs d'activités permet de mieux comprendre les secteurs dans lesquels évoluent les enfants travailleurs ainsi que ses déterminants à travers la typologie des activités à proscrire.

Tableau 3.2: Répartition des enfants travailleurs âgés de 5-14 ans selon les branches d'activité, le sexe et l'âge

Caractéristiques	N'a pas travaillé	Branches d'activités			Total
		Agriculture	Industrie	Services	
Sexe					
Féminin	2,6	54,0	4,6	38,8	100,0
Masculin	3,5	74,5	3,5	18,6	100,0
Total	3,2	67,3	3,8	25,7	100,0
Age					
5	8,4	59,3	0,9	31,4	100,0
6	8,7	46,8	2,2	42,3	100,0
7	6,4	60,2	4,0	29,4	100,0
8	4,8	71,1	1,6	22,6	100,0
9	1,4	70,8	2,8	25,0	100,0
10	2,3	66,8	5,3	25,6	100,0
11	1,4	69,8	3,6	25,1	100,0
12	0,1	74,3	3,7	21,9	100,0
13	2,8	70,2	4,3	22,7	100,0
14	1,4	70,2	7,1	21,3	100,0
Total	3,2	67,3	3,8	25,7	100,0

Dans le tableau 3.2, il apparaît que le travail des enfants est particulièrement important dans la branche d'activités primaires qui inclue les activités de type agricole, la pêche, la sylviculture et l'élevage. On retrouve près de 7 enfants sur 10 qui travaillent dans ce secteur d'activité (67,3 % contre respectivement 25,7 % et 3,2 % dans le secteur tertiaire (services) et le secteur secondaire (industrie)). Considérant le sexe, on retrouve plus les garçons dans le secteur primaire (74,5 %) et les filles dans le secteur des services et l'industrie (respectivement 38,8 % et 4,6 %). On note également que l'inactivité diminue avec l'âge.

3.1.3-Type d'activité

Assez souvent, les enfants sont astreints à des travaux ménagers ou économiques dont le volume horaire peut être très important (sept jours sur sept). Cette situation a des conséquences certaines d'une part sur leur rendement à l'école par la réduction du temps nécessaire à consacrer aux travaux scolaires. D'autre part cela peut conduire à l'exclusion de ces enfants du système éducatif.

Tableau 3.3: Répartition des enfants travailleurs âgés de 5 à 14 ans selon le type d'activité, le sexe, le groupe d'âges et le milieu de résidence

Caractéristiques	Type d'activité		Total
	Travaille seulement	Étudie et travaille	
Sexe			
Féminin	71,6	28,4	100,0
Masculin	69,7	30,3	100,0
Total	70,4	29,6	100,0
Groupe d'âges			
5-9 ans	73,2	26,8	100,0
10-14 ans	68,3	31,7	100,0
Total	70,4	29,6	100,0
Milieu de résidence			
Urbain	45,0	55,0	100,0
Rural	72,4	27,6	100,0
Total	70,4	29,6	100,0

La répartition des enfants travailleurs de 5 à 14 ans selon le type d'activité (travaille uniquement, étudie et travaille) montre que dans la semaine de référence, près de trois enfants sur dix allaient à l'école et travaillaient en même temps. Les autres enfants du même groupe travaillent à plein temps. L'analyse des données selon le sexe, montre que la proportion des garçons qui concilient le travail et l'école est plus élevée que celle des filles (30,3% contre 28,4% des filles).

Concernant le milieu de résidence, on remarque que la proportion des enfants qui travaillent et étudient est plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural (55% en milieu urbain contre 27,6% en milieu rural). Notons également que les enfants qui travaillent seulement sont moins nombreux que ceux qui étudient et travaillent en milieu urbain, tandis qu'en milieu rural c'est le contraire qui s'observe.

En outre, quel que soit le groupe d'âges, les enfants qui sont astreints à travailler seulement sont plus nombreux que ceux qui vont à l'école et travaillent. On observe que le fait de travailler et d'aller à l'école augmente avec l'âge. En effet, les enfants du groupe d'âges 10-14 ans sont plus astreints à aller à l'école et à travailler que ceux du groupe d'âges 5-9 ans (31,7% contre 26,8%). Cette augmentation résulterait de l'entrée progressive des enfants sur le marché du travail pour pouvoir subvenir aux besoins de leurs familles, bien qu'ils soient scolarisés.

3.1.4- Branche d'activité des enfants travailleurs âgés de 5 à 14 ans

L'analyse des branches d'activités permet de mettre en relation l'incidence du travail des enfants avec les secteurs d'activités dans lesquels évoluent les enfants travailleurs.

Tableau 3.4: Répartition des enfants travailleurs âgés de 5-14 ans selon la branche d'activité, le sexe et le groupe d'âge

Carac- téristiques	Branches d'activités								Total
	N'a pas travaillé 7 derniers jours	Agriculture, chasse, pêche	Activités extractives	Fabrication, eau, électricité et gaz	Cons- truction	Commerce, réparation	Autres services	Activités domestiques	
Sexe									
Féminin	2,6	54,0	2,5	1,2	0,8	6,3	0,8	31,7	100,0
Masculin	3,5	74,5	1,2	1,3	0,9	2,7	0,4	15,5	100,0
Total	3,2	67,3	1,7	1,3	0,9	4,0	0,5	21,2	100,0
Age									
5	8,4	59,3	0,9	0,0	0,0	4,3	0,0	27,1	100,0
6	8,7	46,8	1,1	0,7	0,4	1,8	0,0	40,5	100,0
7	6,4	60,2	2,2	1,2	0,6	2,4	0,0	27,0	100,0
8	4,8	71,1	0,0	0,6	0,9	5,0	0,0	17,5	100,0
9	1,4	70,8	1,2	1,6	0,0	1,1	0,5	23,4	100,0
5-9 ans	5,3	63,3	1,1	1,0	0,4	2,8	0,1	26,1	100,0
10	2,3	66,8	1,0	1,9	2,4	4,2	0,1	21,2	100,0
11	1,4	69,8	2,3	0,4	1,0	3,9	0,5	20,8	100,0
12	0,1	74,3	2,7	0,2	0,9	4,6	0,6	16,6	100,0
13	2,8	70,2	1,7	2,3	0,2	5,6	0,8	16,2	100,0
14	1,4	70,2	3,2	2,6	1,3	5,8	2,2	13,3	100,0
10-14 ans	1,6	70,3	2,1	1,5	1,2	4,8	0,8	17,6	100,0
Total	3,2	67,3	1,7	1,3	0,9	4,0	0,5	21,2	100,0

L'agriculture, la pêche, et l'élevage sont de loin les secteurs qui emploient le plus grand nombre d'enfants : 67,3% de la totalité des enfants de moins de 5-14 ans qui travaillent y sont affectés. Ce secteur est suivi par les activités domestiques (21,2%) et le commerce qui compte 4,0%. Le secteur agricole emploie un nombre relativement important d'enfants en raison de son poids dans l'économie burkinabé. L'agriculture burkinabé est avant tout une agriculture extensive qui repose principalement sur la main d'œuvre et qui est très peu productive.

Les principales caractéristiques de l'affectation des enfants travailleurs par secteur d'activités, sont le sexe, l'âge et le milieu de résidence. En effet, si la part de garçons engagés dans les travaux agricoles (74,5%) est plus élevée que celle de filles (54%), ces dernières sont relativement plus présentes dans les secteurs des services domestiques (31,7% contre 15,5%) et du commerce et réparation (6,3% contre 2,7%).

Lorsque l'âge est pris en compte, on constate que les enfants plus âgés travaillent, en plus du secteur primaire (agriculture, élevage, chasse), plus souvent dans le commerce et les activités extractives.

Les secteurs sont plus diversifiés dans le milieu urbain que dans le milieu rural. En effet, à la différence du monde rural, les secteurs secondaire (industrie manufacturière), tertiaire (commerce et services) et les activités domestiques, représentent 71,2% des emplois en milieu urbain.

Tableau 3.5: Répartition des enfants travailleurs âgés de 5 à 14 ans par branches d'activités selon le milieu de résidence et la région

Caractéristiques	Branches d'activités								Total
	N'a pas travaillé 7dj	Agriculture, chasse, pêche	Activités extractives	Fabrication, eau, électricité et gaz	Construction	Commerce, réparation	Autres services	Activités domestiques	
Milieu de résidence									
Urbain	2,1	26,7	0,0	8,3	0,9	16,1	4,1	41,7	100,0
Rural	3,2	70,1	1,8	0,8	0,9	3,1	0,3	19,8	100,0
Total	3,2	67,3	1,7	1,3	0,9	4,0	0,5	21,2	100,0
Région									
Boucle du Mouhoun	1,5	88,7	0,0	1,6	0,5	0,9	0,0	6,9	100,0
Cascades	10,2	67,5	0,0	0,8	0,0	8,0	3,9	9,6	100,0
Centre	1,0	53,5	0,0	0,0	0,0	3,1	1,5	40,9	100,0
Centre-Est	2,9	79,4	0,0	0,6	0,0	3,5	0,0	13,7	100,0
Centre-Nord	12,3	56,1	7,2	3,5	0,0	9,7	0,0	11,2	100,0
Centre-Ouest	0,4	50,1	0,0	3,5	3,1	4,3	0,7	37,9	100,0
Centre-Sud	1,2	69,4	0,0	0,5	0,0	1,3	0,0	27,6	100,0
Est	3,9	73,0	0,0	0,0	0,6	2,0	0,0	20,4	100,0
Hauts-Bassins	0,0	91,9	0,0	2,0	0,0	5,2	1,0	0,0	100,0
Nord	1,1	75,7	1,7	1,6	3,3	4,4	0,0	12,2	100,0
Plateau central	4,6	56,0	3,4	5,9	0,0	10,6	0,0	19,5	100,0
Sahel	5,3	39,4	14,9	0,0	0,0	1,4	1,4	37,6	100,0
Sud-Ouest	1,5	76,9	0,0	0,4	1,0	4,9	0,0	15,2	100,0
Total	3,2	67,3	1,7	1,3	0,9	4,0	0,5	21,2	100,0

3.1.5- Nombre d'heures de travail par semaine

L'importance du volume horaire hebdomadaire consacré aux travaux par les enfants permet entre autres de caractériser le degré de leur pénibilité. Suivant les études de l'UNICEF, le travail ménager est pénible si l'enfant y consacre plus de quatre heures par jour, soit 28 heures par semaine.

Le tableau 3.7 présente la répartition du nombre moyen d'heures de travail effectué dans la semaine précédant l'enquête par les enfants âgés de 5-14 ans par type d'activités. On note qu'en moyenne, les enfants travailleurs du moment, ont travaillé environ 21,1 heures durant la semaine ayant précédé l'enquête.

Dans l'ensemble, les garçons ont effectué une heure de travail de plus que les filles durant cette période (21,5 heures pour les garçons contre 20,5 heures pour les filles). Comme on pouvait s'y attendre, les enfants travailleurs les plus jeunes (5-9 ans) passent en moyenne moins de temps à travailler (19,6 heures) que ceux qui sont plus âgés (10-14 ans qui ont 22,2 heures de travail par semaine).

Tableau 3.6: Nombre moyen d'heures hebdomadaire de travail par groupe d'âge selon le type d'activité et le sexe

Sexe	Type d'activité	Groupe d'âge		Total
		5-9 ans	10-14 ans	
Féminin	Travaille seulement	21,9	25,8	24,0
	Étudie et travaille	10,5	12,7	11,9
	Total	18,9	21,7	20,5
Masculin	Travaille seulement	23,2	25,8	24,7
	Étudie et travaille	12,2	15,4	14,2
	Total	20,1	22,4	21,5
Ensemble	Travaille seulement	22,6	25,8	24,4
	Étudie et travaille	11,5	14,4	13,3
	Total	19,6	22,2	21,1

Les enfants de 10 à 14 ans scolarisés consacrent en moyenne 14,4 heures par semaine à une activité économique et disposent donc de très peu de temps pour l'école. Les enfants travailleurs non scolarisés de la même classe d'âge déclarent travailler près de 25,8 heures par semaine.

3.2- ACTIVITES DES ENFANTS A ABOLIR

Le « travail dommageable » renvoie à la notion de « travail des enfants à abolir ». C'est une notion plus étroite que celle « d'enfants économiquement actifs ». Selon le cadre d'analyse adoptée, les travaux dommageables et les travaux dangereux constituent des formes de travail des enfants à abolir. Toutefois, tous les travaux dommageables (child labour slated for abolition) ne sont pas systématiquement des travaux dangereux (hazardous work) suivant les textes régissant le travail des enfants quand bien même ils sont à abolir. Par contre, l'inverse est vrai, c'est-à-dire que tous les travaux dangereux constituent des travaux dommageables pour les enfants (travail des enfants à abolir).

3.2.1- Aperçu de la situation des enfants travailleurs âgés de 5-14 ans selon la forme du travail

La majorité des enfants travailleurs âgés de 5 à 14 ans (97,6%) est astreinte à un travail dommageable, c'est-à-dire un travail à abolir selon le cadre réglementaire en matière de travail des enfants. Au total, cette forme de travail touche près de 1 228 032 enfants. Au Burkina Faso 86,2% des enfants travailleurs sont engagés dans des activités dangereuses, soit 1 084 060 enfants. En considérant le sexe des enfants, on observe presque la même proportion d'enfants impliqués aussi bien dans les travaux dommageables que dans les travaux dangereux chez les filles que chez les garçons. En effet parmi les enfants travailleurs, 98,2% des filles et 97,3% des garçons sont impliqués dans les travaux dommageables, tandis 86,7% des filles et 85,8 des garçons sont dans des travaux dangereux.

Tableau 3.7: Répartition des enfants travailleurs âgés de 5 à 14 ans par la forme du travail selon le sexe

Sexe	Travaux dommageables			Travaux dangereux		
	Oui (%)	Non (%)	Ensemble	Oui (%)	Non (%)	Ensemble
Féminin	98,2	1,8	495 782	86,7	13,3	495 783
Masculin	97,3	2,7	762 221	85,8	14,2	762 220
Total	97,6	2,4	1 258 003	86,2	13,8	1 258 003

Les enfants travailleurs vivant en milieu rural sont plus impliqués dans les travaux dommageables (92,8% contre 7,2% en milieu urbain) et dans les travaux dangereux que ceux vivant en zone urbaine.

Bien que les enfants effectuant des travaux dommageables ou dangereux soient présents dans toutes les régions, leur répartition diffère d'une région à une autre. En effet, les régions du Centre-Nord (11,7%), du Sud-ouest (10,9%), du Centre-Ouest (10,8%), de l'Est (10,6%) et du Centre-Sud (10,3) sont les régions où les enfants travailleurs sont les plus astreints à des travaux dommageables. Dans ces 5 régions, la proportion des enfants astreints à un travail dangereux est aussi prépondérante.

Tableau 3.8: Répartition des enfants travailleurs âgés de 5-14 ans par la forme de travail effectué, selon le milieu de résidence et la région

Caractéristiques	Forme de travail			
	Travaux dommageables		Travaux dangereux	
	Effectif	%	Effectif	%
Milieu de résidence				
Urbain	88 418	7,2	78 225	7,2
Rural	1 139 900	92,8	1 008 711	92,8
Total	1 228 318	100	1 086 936	100
Région de résidence				
Boucle du Mouhoun	58 855	4,8	49 875	4,6
Cascades	69 849	5,7	54 069	5,0
Centre	67 423	5,5	64 523	5,9
Centre-Est	71 026	5,8	59 874	5,5
Centre-Nord	144 209	11,7	140 945	13,0
Centre-Ouest	132 940	10,8	118 841	10,9
Centre-Sud	125 978	10,3	112 844	10,4
Est	130 749	10,6	102 317	9,4
Hauts-Bassins	18 623	1,5	15 342	1,4
Nord	76 665	6,2	66 013	6,1
Plateau central	126 630	10,3	125 356	11,5
Sahel	71 570	5,8	58 176	5,4
Sud-Ouest	133 802	10,9	118 762	10,9
Total	1 228 319	100	1 086 937	100

3.2.2- Travail dommageable et statut du travail

Dans l'ensemble, la majorité des enfants effectuant des travaux dommageables (69,7%) travaille seulement. On note également que sur dix enfants astreints à des travaux dommageables, six sont des garçons. Quel que soit l'âge, les enfants impliqués dans les travaux dommageables et qui travaillent seulement sont les plus nombreux. On note également que les enfants effectuant des travaux dommageables résident majoritairement en milieu rural (92,8%)

Tableau 3.9: Répartition des enfants travailleurs âgés de 5-14 ans effectuant un travail dommageable par statut du travail selon le sexe, l'âge et le milieu de résidence.

Caractéristiques	Type d'activités des 7 derniers jours		Total	
	Travaille seulement	Etudie, travaille	%	Effectif
Sexe				
Féminin	28,1	11,5	39,6	486 658
Masculin	41,6	18,8	60,4	741 660
Total	69,7	30,3	100,0	1 228 318
Age				
5	4,0	0,2	4,1	50 967
6	6,6	0,8	7,4	90 286
7	7,6	2,6	10,2	125 408
8	6,6	4,0	10,6	129 771
9	7,7	4,5	12,2	149 886
10	9,5	4,3	13,7	168 861
11	5,3	3,4	8,7	106 770
12	7,6	4,8	12,4	152 735
13	7,4	3,1	10,4	127 948
14	7,4	2,8	10,2	125 688
Total	69,7	30,3	100,0	1 228 320
Milieu de résidence				
Urbain	3,2	4,0	7,2	88 418
Rural	66,5	26,3	92,8	1 139 900
Total	69,7	30,3	100,0	1 228 318

3.2.3- Travail dangereux, sexe et âge

Comme l'indique le tableau 3.10, les travaux dangereux touchent plus les garçons que les filles (60,4% pour les garçons contre 39,6% pour les filles). Egalement les enfants âgés de 9 à 14 sont plus exposés à des travaux dangereux. Ils représentent 70,7% des enfants âgés de 5 à 14 ans impliqués dans la même forme de travail.

Tableau 3.10: Répartition des enfants âgés de 5-14 ans effectuant un travail dangereux par sexe selon l'âge

Age	Sexe		Total	
	Féminin	Masculin	%	Effectif
5	1,6	2,1	3,7	39 838
6	2,7	3,7	6,4	69 419
7	3,9	5,8	9,7	105 694
8	3,9	5,6	9,5	102 889
9	5,0	7,5	12,5	135 871
10	5,2	8,3	13,5	146 421
11	2,9	5,4	8,3	90 200
12	4,7	9,0	13,6	147 683
13	4,3	6,9	11,2	120 926
14	5,5	6,0	11,5	125 117
Total	39,6	60,4	100,0	1 084 060

3.2.4- Travail dangereux et secteur d'activité

Dans l'ensemble, la plupart des enfants impliqués dans les travaux dangereux, sont dans le secteur de l'agriculture (67,2%) et de service (26,1%). En considérant le sexe, on note que les garçons astreints à des travaux dangereux sont plus impliqués dans le secteur de l'agriculture (74,0%) tandis les filles astreintes à la même forme de travail, se recrutent davantage dans le secteur de services.

Tableau 3.11: Pourcentage d'enfants âgés de 5-14 ans effectuant un travail dangereux par secteur d'activité selon le sexe

Sexe	Secteurs d'activités				Ensemble
	N'a pas travaillé (%)	Agriculture (%)	Industrie (%)	Service (%)	
Féminin	2,1	54,6	5,5	37,9	100
Masculin	3,0	74,0	3,2	19,7	100
Ensemble	2,7	67,2	4,0	26,1	100

3.2.5- Travail dommageable et moment du travail

Rappelons que la législation Burkinabé interdit formellement le travail des enfants pendant la nuit. Le tableau 3.12 montre qu'environ 9,2 % des enfants exerçant un travail dommageable travaillent non seulement le jour mais également la nuit. Leur nombre est estimé à près de 110 061 enfants âgés de 5 à 14 ans à l'échelle nationale.

Le travail de jour et de nuit touche fréquemment les moins âgés, c'est à dire les 5 et 6 ans (12,3% et 16,9% nettement au dessus de la moyenne nationale) et ceux âgés de 14 ans (13,5%) ainsi que les enfants résidant en milieu urbain (respectivement 17,4 % contre 8,5 % en milieu rural).

Tableau 3.12: Nombre et pourcentage d'enfants âgés de 5-14 ans effectuant un travail dommageable par moment d'exécution du travail, selon le sexe, l'âge et le milieu de résidence

Caractéristiques	Moment de travail				Ensemble (Effectif)
	Non concerné (%)	Jour (%)	Nuit (%)	Jour et Nuit (%)	
Sexe					
Féminin	5,5	81,5	0,2	12,8	475 239
Masculin	6,1	87,1	0,0	6,8	722 774
Total	5,9	84,9	0,1	9,2	1 198 013
Age					
5	19,7	68,0	0,0	12,3	50 087
6	14,4	68,6	0,2	16,9	86 572
7	11,2	80,3	0,0	8,5	124 403
8	5,9	88,7	0,0	5,4	124 886
9	3,9	86,8	0,0	9,3	146 359
10	4,5	88,3	0,4	6,8	166 030
11	0,8	90,8	0,0	8,4	103 916
12	2,3	91,1	0,0	6,6	147 146
13	5,4	85,1	0,0	9,5	124 806
14	2,2	84,1	0,1	13,5	123 809
Total	5,9	84,9	0,1	9,2	1 198 014
Milieu de résidence					
Urbain	7,5	74,9	0,2	17,4	87 114
Rural	5,7	85,6	0,1	8,5	1 110 899
Total	5,9	84,9	0,1	9,2	1 198 013

3.2.6- Travail dommageable et lieu de travail

Dans l'ensemble, environ 48% des enfants engagés dans un travail dommageable l'effectuent dans le domicile familial et près de 39% dans un champ de culture, une ferme ou un jardin. Ceci s'explique par le fait que le secteur agricole, de l'élevage et de pêche est le principal secteur d'activité des enfants surtout les garçons (45,4%). Par ailleurs, le domicile familial constitue également un lieu de travail des enfants astreints à un travail dommageable, notamment chez les filles (59,2%).

Pourtant, au fur et à mesure que les enfants grandissent, ils travaillent davantage chez leurs employeurs, dans des différents endroits mobiles.

En outre, les champs de culture, les fermes, les jardins restent généralement le lieu de travail des enfants astreints à un travail dommageable dans le milieu rural avec un taux relativement élevé que celui du milieu urbain (41,1% contre 7,8%). Par contre le lieu de travail des enfants impliqués dans des travaux dommageable est plus le domicile familial en milieu urbain (72,3%). Les travaux dommageables des

enfants en milieu urbain s'effectuent également chez leurs employeurs (2,4%) ou dans un marché, un kiosque ou un magasin (7%).

Tableau 3.13: nombre et pourcentage d'enfants âgés de 5 à 14 ans effectuant un travail dommageable par lieu de travail selon le sexe, l'âge et le milieu de résidence

Caractéristiques	Lieu de travail										Ensemble (Effectif)
	Domicile familial	Domicile employeur	Bureau officiel	Industrie Usine atelier	Champ Ferme jardin	Construction site de carrière	Boutique marché kiosque	Différentes places	Dans la rue	Non concerné	
Sexe											
Féminin	59,2	0,7	0,2	0,3	28,7	1,7	2,6	2,9	1,5	2,2	416 439
Masculin	39,7	0,0	0,2	0,2	45,4	1,2	2,0	4,7	2,8	3,7	602 438
Total	47,7	0,3	0,2	0,2	38,6	1,4	2,3	4,0	2,3	3,1	1 018 877
Age											
5	45,9	0,0	0,0	0,0	32,9	0,8	2,4	5,0	5,8	7,2	45 944
6	58,3	0,0	0,0	0,0	20,1	1,7	3,5	7,0	1,2	8,1	77 053
7	52,7	0,0	0,0	0,3	31,1	1,4	0,0	5,1	3,5	6,0	104 229
8	49,0	0,0	0,0	0,0	36,2	1,0	4,9	2,5	1,7	4,7	103 989
9	52,7	0,0	0,0	0,8	38,1	0,6	0,9	3,4	2,4	1,3	122 854
10	46,4	0,0	0,6	0,0	42,8	1,9	1,5	2,5	2,0	2,4	135 413
11	50,4	0,7	0,0	0,9	38,7	1,1	1,3	3,0	2,6	1,2	95 494
12	46,5	0,3	0,9	0,2	41,1	1,8	2,8	4,4	1,9	0,1	122 444
13	42,8	0,3	0,0	0,0	43,9	1,8	2,9	3,0	2,2	3,1	104 723
14	34,4	1,6	0,0	0,2	51,0	1,6	3,2	5,4	1,3	1,4	106 737
Total	47,7	0,3	0,2	0,2	38,6	1,4	2,3	4,0	2,3	3,1	1 018 880
Milieu de résidence											
Urbain	72,3	2,4	0,0	1,8	7,8	2,1	7,0	3,3	1,5	1,8	77 425
rural	45,7	0,1	0,2	0,1	41,1	1,3	1,9	4,0	2,3	3,2	941 453
Total	47,7	0,3	0,2	0,2	38,6	1,4	2,3	4,0	2,3	3,1	1 018 878

Le travail des enfants au Burkina Faso est une réalité d'une grande acuité et qui est une source importante de préoccupations. Les résultats indiquent que 29,6% des enfants travailleurs burkinabé âgés de 5 à 14 ans travaillent et partent à l'école, et cette proportion atteint 55% en milieu urbain. Neuf enfants travailleurs sur dix résident en milieu rural contre à peine un enfant sur dix en zones urbaines.

L'agriculture / pêche et les activités domestiques constituent les principales branches d'activités des enfants travailleurs au Burkina Faso. Ces activités sont exercées la plupart du temps dans le domicile familial, les champs de culture, les fermes, les jardins, les marchés et kiosques.

Une grande part des activités auxquelles sont livrés les enfants est constituée de travaux dommageables voire de travaux dangereux. En outre, les enfants sont soumis à des travaux qui peuvent porter atteinte à leur intégrité physique et à leur épanouissement et peut ainsi les affecter, parfois, de manière durable.

CHAPITRE 4: CARACTERISTIQUES DES CHEFS DE MENAGES¹⁰ DES ENFANTS TRAVAILLEURS AGES DE 5 A 14 ANS

Le travail des enfants est tributaire de plusieurs facteurs sociodémographiques qui sont plus ou moins liés aux caractéristiques des chefs de ménage. En effet, la prise en charge et l'éducation dont les enfants bénéficient ne peuvent pas être assurée de la même façon par tous les parents/tuteurs. Dans ce chapitre, on se propose d'analyser les caractéristiques des chefs de ménage des enfants travailleurs. Il s'agit donc d'étudier les profils des chefs de ménage des enfants travailleurs afin d'identifier ceux qui prédisposent plus les enfants au travail précoce.

4.1- CARACTERISTIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES DU CHEF DE MENAGE

4.1.1- Structures par sexe et âge des chefs de ménage des enfants travailleurs

Selon le tableau 4.1, seulement 7,2% des chefs des ménages enquêtés sont de sexe féminin contre 92,8% d'hommes. La proportion de chefs de ménage de sexe féminin varie d'une génération à l'autre de sorte qu'il est difficile d'y retenir une tendance globale. La proportion de chef de ménage de sexe féminin est plus élevée dans le groupe d'âges 30-39 ans.

C'est surtout en milieu urbain que la proportion des chefs de ménage de sexe féminin est plus importante 11 % contre 6,9 % en milieu rural. En milieu urbain, la plus forte proportion de chefs de ménage de sexe féminin (21,4%) s'observe dans le groupe d'âge 60-69 ans. Mais en milieu rural, c'est plutôt dans la tranche d'âges 30-39 ans que se trouve la plus forte proportion des chefs de ménage de sexe féminin.

Les résultats précédant pourraient s'expliquer, d'une façon générale, par certains facteurs sociodémographiques qui favorisent le développement des ménages mono parentaux ou la non cohabitation des parents. Toutefois, les conditions de prise en charge et d'éducation des enfants ne sauraient être exemptes de la présence ou non de l'un ou l'autre des deux parents dans le ménage.

¹⁰ Dans cette section, nous traitons des caractéristiques des chefs des ménages qui possèdent au moins un enfant travailleur. Ainsi, l'expression « ménage d'enfant travailleur » désigne ici un ménage qui possède au moins un enfant travailleur et non un ménage composé uniquement d'enfants travailleurs.

Tableau 4.1: Répartition des chefs de ménage des enfants travailleurs âgés de 5 à 14 ans par groupe d'âge selon le sexe et le milieu de résidence

Groupes d'âges	Féminin	Masculin	Ensemble	
	%	%	Effectif	%
Urbain				
Moins de 30	0,0	100,0	1 640	100,0
30- 39	6,9	93,1	14 838	100,0
40- 49	15,0	85,0	14 622	100,0
50- 59	5,8	94,2	13 948	100,0
60- 69	21,4	78,6	6 872	100,0
70 ou plus	14,5	85,5	4 990	100,0
Total	11,0	89,0	56 910	100,0
Rural				
Moins de 30	4,4	95,6	30 373	100,0
30- 39	9,4	90,6	142 105	100,0
40- 49	6,7	93,3	171 402	100,0
50- 59	5,5	94,5	140 728	100,0
60- 69	7,8	92,2	90 100	100,0
70 ou plus	4,9	95,1	60 734	100,0
Total	6,9	93,1	635 442	100,0
Ensemble				
Moins de 30	4,1	95,9	32 013	100,0
30- 39	9,2	90,8	156 944	100,0
40- 49	7,4	92,6	186 024	100,0
50- 59	5,5	94,5	154 676	100,0
60- 69	8,7	91,3	96 973	100,0
70 ou plus	5,7	94,3	65 724	100,0
Total	7,2	92,8	692 354	100,0

4.1.2- Niveau d'instruction des chefs de ménage des enfants travailleurs

Le niveau d'instruction des parents est une variable qui conditionne, entre autres, leur perception de l'éducation des enfants en rapport avec le travail. D'une façon générale, 87,3 % des chefs de ménage des enfants travailleurs n'ont aucun niveau d'instruction, 7,7 % ont le niveau primaire, 3,1% le niveau secondaire et 1,9 % le niveau supérieur.

Mais selon le milieu de résidence, il existe des inégalités en ce qui concerne la répartition des chefs de ménage par niveau d'instruction. En effet, pendant que près de six chefs de ménage d'enfants travailleurs sur dix sont sans niveau d'instruction en milieu urbain, plus de neuf sur dix n'ont aucun niveau en milieu rural. En plus de cette différence, on peut noter qu'en milieu rural, seulement un chef de ménage sur quinze (6,3 %) possède le niveau primaire contre deux sur dix (23,3 %) pour le milieu urbain. Pour le niveau d'instruction secondaire, il est enregistré 20,0% en milieu urbain contre 1,6% en milieu rural.

Tableau 4.2 : Répartition des chefs de ménage des enfants travailleurs âgés de 5-14 ans par niveau d'instruction selon le milieu de résidence

Niveau d'instruction	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Sans niveau	28 838	55,4	531 001	90,1	559 839	87,3
Primaire	12 110	23,3	37 041	6,3	49 151	7,7
Secondaire	10 438	20,0	9 211	1,6	19 649	3,1
Supérieur	681	1,3	11 777	2,0	12 458	1,9
Total	52 067	100,0	589 030	100,0	641 097	100,0

4.1.3- Taille du ménage des enfants travailleurs

Il ressort des études que la mise au travail des enfants est parfois en relation avec la taille du ménage. Plus le ménage est grand, moins les enfants sont pris en charge correctement et plus ils sont enclins à être mis ou à se mettre au travail.

La grande majorité des ménages des enfants travailleurs (45,9%) ont une taille de 5 à 7 personnes suivis de ceux qui ont une taille de 8 à 10 personnes (24,1%). Il ressort que le milieu urbain est généralement le lieu des ménages de petites tailles et cette assertion est aussi vérifiée dans les ménages des enfants travailleurs. En effet, en milieu rural, 9,9% des ménages ont une taille de moins de 5 personnes contre 15,8% en milieu urbain. Par ailleurs, les ménages de 11 personnes et plus sont deux fois plus fréquents en milieu rural (20,6%) qu'en milieu urbain (9,3%).

L'analyse selon la région de résidence montre que les ménages d'enfants travailleurs de petites tailles sont plus fréquents dans les régions du Centre et du Centre-Est avec respectivement 17% et 16,4% d'entre eux qui ont moins de 5 personnes. On note aussi que les ménages d'enfants travailleurs dont la taille va de 5 à 7 personnes se rencontrent plus dans les Hauts-Bassins (66,6%) et le Sahel (55%). Ce sont les régions des Cascades (25,5%), du Centre-Ouest (25,7%), du Nord (24,4%) et de l'Est (25,6%) qui possèdent plus de ménages de 11 personnes ou plus. En effet, dans ces régions, un ménage sur quatre possède une taille de 11 personnes ou plus.

Tableau 4.3 : Répartition des ménages des enfants travailleurs âgés de 5 à 14 ans par la taille selon le milieu et la région de résidence

Caractéristiques	1 à 4 pers.	5 à 7 pers.	8 à 10 pers.	11 pers. +	Total	
	%	%	%	%	Effectif	%
Milieu de résidence						
Urbain	15,8	50,6	24,2	9,3	56 911	100
Rural	9,9	45,4	24,1	20,6	635 442	100
Total	10,4	45,9	24,1	19,7	692 353	100
Région de résidence						
Boucle du Mouhoun	8	45,3	31	15,6	36 009	100
Cascades	6,5	45,5	22,5	25,5	41 764	100
Centre	17	41,9	24,8	16,3	38 502	100
Centre-Est	16,4	48,6	25,1	9,9	47 074	100
Centre-Nord	7,5	41	30,3	21,3	68 697	100
Centre-Ouest	6,9	40,7	26,7	25,7	65 642	100
Centre-Sud	14,8	40,6	25,5	19,1	75 596	100
Est	8,7	42,1	23,6	25,6	71 651	100
Hauts-Bassins	3,6	66,3	15,6	14,4	15 234	100
Nord	2	49,9	23,7	24,4	50 180	100
Plateau central	12,3	49,4	22,6	15,7	71 177	100
Sahel	14,7	55	13	17,3	48 476	100
Sud-Ouest	11,7	48,9	22,2	17,2	62 352	100
Total	10,4	45,9	24,1	19,7	692 354	100

4.1.4- Nombre d'enfants âgés de 5-14 ans dans les ménages d'enfants travailleurs

D'une façon générale, peu de ménages d'enfants travailleurs sont habités par plus de 4 enfants de 5-14 ans (8,2%). Plus d'un ménage d'enfants travailleurs sur deux possède moins de trois enfants de 5-14 ans. Par ailleurs, plus d'un ménage d'enfants travailleurs sur trois possède 3 ou 4 enfants de 5-14 ans.

Les ménages ayant plus de 4 enfants de 5-14 ans sont plus nombreux en milieu rural (8,7%) qu'en milieu urbain (2,7%). Par contre, c'est en milieu urbain que l'on rencontre une plus grande proportion de ménages d'enfants travailleurs ayant 3 ou 4 enfants de 5-14 ans. En d'autres termes, c'est en milieu urbain que l'on rencontre plus de ménages des enfants travailleurs. Ces ménages ont au moins 3 enfants en leur sein.

Selon la région de résidence, il ressort que les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre, de l'Est et du Nord ont plus de 10% des ménages d'enfants travailleurs qui ont 5 enfants ou plus âgés de 5 à 14 ans. Inversement, les régions du Centre-Nord (4,8%) et du Plateau central (4,4%) enregistrent les plus faibles proportions de ménages ayant plus de 4 enfants de 5-14 ans. Les ménages de moins de 3 enfants se rencontrent plus fréquemment dans les régions du Plateau central (74%) et du Sahel (69,2%).

Tableau 4.4: Répartition des ménages par nombre d'enfants âgés de 5 à 14 ans selon le milieu et la région de résidence

Caractéristiques	Moins de 3 enfants	3 ou 4 enfants	5 enfants ou plus	Total	
	%	%	%	Effectif	%
Milieu de résidence					
Urbain	60,7	36,6	2,7	56 910	100,0
Rural	57,3	33,9	8,7	635 441	100,0
Total	57,6	34,2	8,2	692 351	100,0
Région de résidence					
Boucle du Mouhoun	49,6	35,5	14,9	36 008	100,0
Cascades	40,5	52,8	6,7	41 763	100,0
Centre	62,5	26,5	11,0	38 502	100,0
Centre-Est	63,5	29,5	7,0	47 074	100,0
Centre-Nord	64,2	31,0	4,8	68 697	100,0
Centre-Ouest	44,9	49,0	6,2	65 642	100,0
Centre-Sud	57,0	34,0	9,0	75 597	100,0
Est	50,2	39,0	10,7	71 650	100,0
Hauts-Bassins	56,4	34,2	9,5	15 235	100,0
Nord	48,3	39,8	12,0	50 180	100,0
Plateau central	74,0	21,6	4,4	71 175	100,0
Sahel	69,2	23,3	7,5	48 476	100,0
Sud-Ouest	61,6	30,0	8,4	62 353	100,0
Total	57,6	34,2	8,2	692 352	100,0

4.2- CARACTERISTIQUES SOCIOECONOMIQUES DES CHEFS DE MENAGES DES ENFANTS TRAVAILLEURS

4.2.1-Caractéristiques des chefs de ménage selon la situation dans l'emploi, le sexe et le milieu de résidence

Selon le tableau 4.5, près de trois chefs de ménage sur cinq (58,2%) exercent une activité non rémunérée alors que seulement un d'entre eux sur cinq est indépendant. Il ressort en milieu urbain que 36,1 % des chefs de ménage ont des activités rémunérées tandis que 28,7% et 25,3% d'entre eux évoluent respectivement comme indépendants et dans des activités non rémunérées. En ville, les femmes chefs de ménage sont plus fréquentes dans les activités non rémunérées (30,2%) que les hommes (24,7%).

Inversement, en milieu rural, 61,2 % des chefs de ménage ont des activités non rémunérées contre seulement 4,3% qui touchent un salaire. Dans ce milieu, trois femmes chefs de ménage sur dix (30,9 %) travaillent en tant qu'indépendantes contre plus d'un homme sur quatre (26,8%) qui font des activités similaires. Les proportions des hommes et des femmes chefs de ménage qui exercent des activités non rémunérées ne sont pas significativement différentes.

Tableau 4.5 : Répartition des chefs de ménage des enfants travailleurs âgés de 5-14 ans par situation dans l'emploi selon le sexe et le milieu de résidence

Sexe	Travail non rémunéré	Travail rémunéré	Travail indépendant	N'a pas travaillé les 7 derniers jours	Total	
	%	%	%	%	Effectif	%
Milieu Urbain						
Féminin	30,2	30,6	39,2	0	5 648	100
Masculin	24,7	36,7	27,5	11,1	50 595	100
Total	25,3	36,1	28,7	9,9	56 243	100
Milieu Rural						
Féminin	59,8	4,5	30,9	4,7	42 827	100
Masculin	61,3	4,3	26,8	7,7	577 852	100
Total	61,2	4,3	27	7,5	620 679	100
Ensemble						
Féminin	56,4	7,6	31,9	4,2	48 475	100
Masculin	58,3	6,9	26,8	8,0	628 447	100
Total	58,2	6,9	27,2	7,7	676 922	100

4.2.2- Branches d'activité des chefs de ménage des enfants travailleurs,

L'activité des chefs de ménage peut influencer la mise au travail de l'enfant. L'analyse de l'activité des chefs de ménage est faite ici par sexe et selon le milieu de résidence. Il ressort que les chefs de ménage n'ont pas les mêmes profils d'activité en milieu urbain et en milieu rural.

D'une façon générale, sept chefs de ménage d'enfants travailleurs sur dix travaillent dans le secteur agropastoral tandis que près d'un sur dix d'entre eux exercent dans le commerce et la réparation. Une grande proportion des hommes et des femmes se retrouvent dans les activités agropastorales mais dans des proportions différentes, 39,5% pour les hommes contre 68,4% chez les femmes.

Chez les femmes chefs de ménage, plus d'une femme sur cinq (21,8%) exercent des activités domestiques contre 2,2% chez les hommes. Les femmes sont aussi plus fréquentes dans le secteur du commerce et de la réparation (17,2%) contre 7,8% pour les hommes.

En ville, plus d'un chef de ménage sur quatre (27,3%) exercent dans le secteur agropastoral et 23,9% dans le commerce et la réparation tandis qu'en campagne on retrouve une proportion plus importante (69,8%) dans les activités agropastorales contre seulement 7,1% dans le commerce et la réparation. C'est en milieu rural que les femmes chef de ménage sont plus enclines aux activités domestiques, 22,8% contre 12,9% en milieu urbain. Les hommes sont presque absents dans les activités domestiques en ville avec une proportion de 0,2% contre 2,4% en milieu rural.

Tableau 4.6: Répartition des chefs de ménage des enfants travailleurs âgés de 5-14 ans par branche d'activité selon le sexe et le milieu de résidence

Branches d'activité	Féminin		Masculin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	Effectif	Effectif	%
Milieu Urbain						
N'a pas travaillé ¹¹	0	0	5 592	13,1	5 592	12
Agriculture, chasse, pêche	283	6,9	12 465	29,2	12 748	27,3
Fabrication, eau, électricité et gaz	486	11,8	5 854	13,7	6 340	13,6
Construction	0	0	1 134	2,7	1 134	2,4
Commerce, réparation	1 841	44,6	9 355	21,9	11 196	23,9
Autres services	985	23,9	8 146	19,1	9 131	19,5
Activités domestiques	533	12,9	83	0,2	616	1,3
Total	4 128	100	42 629	100	46 757	100
Milieu Rural						
N'a pas travaillé	2 012	5,7	44 481	8,2	46 493	8,1
Agriculture, chasse, pêche	15 257	43,3	385 602	71,5	400 859	69,8
Activités extractives	596	1,7	11 102	2,1	11 698	2
Fabrication, eau, électricité et gaz	2 874	8,2	25 094	4,7	27 968	4,9
Construction	896	2,5	16 231	3	17 127	3
Commerce, réparation	4 927	14	36 024	6,7	40 951	7,1
Autres services	611	1,7	7 857	1,5	8 468	1,5
Activités domestiques	8 042	22,8	12 987	2,4	21 029	3,7
Total	35 215	100	539 378	100	574 593	100
Ensemble						
N'a pas travaillé	2 012	5,1	50 073	8,6	52 085	8,4
Agriculture, chasse, pêche	15 540	39,5	398 067	68,4	413 607	66,6
Activités extractives	596	1,5	11 102	1,9	11 698	1,9
Fabrication, eau, électricité et gaz	3 360	8,5	30 948	5,3	34 308	5,5
Construction	896	2,3	17 365	3,0	18 261	2,9
Commerce, réparation	6 768	17,2	45 379	7,8	52 147	8,4
Autres services	1 596	4,1	16 003	2,7	17 599	2,8
Activités domestiques	8 575	21,8	13 070	2,2	21 645	3,5
Total	39 343	100	582 007	100	621 350	100

4.2.3- Lieu de travail des chefs de ménage des enfants travailleurs

D'une façon générale 47,9% des chefs de ménage travaillent dans les plantations, champs ou jardins contre 26,9% qui exercent leur emploi à domicile.

Mais dans les milieux urbain et rural, les proportions de chefs de ménage qui exercent leur emploi à domicile ne sont pas significativement différentes et sont respectivement de 25,4% et de 27%. Par contre on trouve quatre fois plus de chefs de ménage travaillant dans les plantations, champs et jardin en milieu rural qu'en milieu urbain. C'est en milieu urbain que l'on observe une plus forte proportion d'actifs dans les boutiques, marchés ou kiosques (15,2%), soit plus de deux fois plus qu'en milieu rural (6,4%). Les chefs de ménage qui travaillent dans les bureaux

¹¹ Le travail concerne les sept derniers jours précédant l'enquête

formels ou dans les usines présentent une forte proportion en milieu urbain 19,2% et 4,2% contre respectivement 0,7 et 1,1% en milieu rural.

Tableau 4.7: Répartition des chefs de ménage des enfants travailleurs âgés de 5-14 ans selon le lieu du travail et le milieu de résidence

Lieu de travail	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
A la maison familiale	10 494	25,4	139 293	27,0	149 787	26,9
dans la maison de l'employeur	2 021	4,9	1 237	0,2	3 258	0,6
Bureau formel	7 953	19,2	3 485	0,7	11 438	2,1
Industries/usine	1 757	4,2	5 750	1,1	7 507	1,3
Plantations/champs/jardinage	4 821	11,7	262 267	50,8	267 088	47,9
Construction/site minière et carrière	672	1,6	10 236	2,0	10 908	2,0
Boutique/Marchés/kisoques	6 307	15,2	33 284	6,4	39 591	7,1
Différents lieux (emploi mobile)	1 495	3,6	12 670	2,5	14 165	2,5
Dans la rue	259	0,6	1 529	0,3	1 788	0,3
Non concernés	5 592	13,5	46 493	9,0	52 085	9,3
Total	41 371	100,0	516 244	100,0	557 615	100,0

4.2.4- Moment de travail des chefs de ménage des enfants travailleurs

Le tableau 4.8 montre que d'une façon générale, 86,7% de chefs de ménage travaillent uniquement le jour, suivi de 5,1% qui combinent le travail de jour et de nuit et 0,5% qui sont employés la nuit uniquement. Indépendamment du milieu de résidence, on peut retenir que cette tendance est globale et tend à montrer que c'est le travail de jour qui est plus fréquent, et ensuite le travail exercé la nuit uniquement.

Selon le milieu de résidence, on peut noter que le travail de jour est plus développé en campagne (88,1%) qu'en ville (70,6%). Cela peut s'expliquer par les types d'activités qui se mènent en campagne, mais aussi, souvent, par l'absence d'électricité dans certaines localités ce qui restreint la plupart des activités dans la journée. C'est ainsi que la proportion des chefs de ménage qui s'adonnent uniquement au travail de nuit est 6 fois plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural. Dans ce même ordre d'idée, ceux qui travaillent le jour et la nuit pour leurs activités sont 4 fois plus représentés en milieu urbain (17,4%) qu'en milieu rural (4,1%).

Tableau 4.8: Répartition des chefs de ménage des enfants travailleurs âgés de 5 à 14 ans selon le moment du travail et le milieu de résidence

Moment du travail	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Le jour	38 748	70,6	548 580	88,1	587 328	86,7
La nuit	987	1,8	2 246	0,4	3 233	0,5
Le jour et la nuit	9 573	17,4	25 281	4,1	34 854	5,1
Non concernés	5 592	10,2	46 493	7,5	52 085	7,7
Total	54 900	100,0	622 600	100,0	677 500	100,0

4.2.5- Niveau de vie des ménages des enfants travailleurs

Il ressort du tableau 4.9 que 26,8% des ménages en milieu urbain sont de niveau de vie très faible contre seulement 11,6% d'entre eux qui ont un niveau de vie très élevé. Cela pourrait s'expliquer par le fait que c'est surtout la pauvreté qui est la cause du travail des enfants. Par contre, en milieu rural, les ménages des enfants travailleurs semblent assez bien repartis entre les quintiles de niveau de vie avec des proportions qui varient de 19,1% à 21,1% avec toutefois un maximum dans le quintile le plus faible.

Selon les régions de résidence, il apparaît que les régions des Hauts-Bassins et du Nord ont respectivement 47,4% et 35,2% des ménages des enfants travailleurs âgés de 5 à 14 ans dont le niveau de vie est très élevé. Par contre, dans les régions du Centre-Est et de la Boucle du Mouhoun, les résultats montrent que la proportion de ménages d'enfants travailleurs ayant un niveau de vie élevé est faible. Dans d'autres régions, on rencontre de plus fortes proportions de ménages d'enfants travailleurs avec un très faible niveau de vie. Il s'agit, entre autres, du Sahel (37,8%) et du Centre-Est (37,1%) où les résultats tendent à prouver que la plupart des ménages d'enfants travailleurs sont démunis. Ces résultats disparates pourraient s'expliquer par des contextes spécifiques aux différentes régions. Ces spécificités qui sont, entre autres, d'ordre socioéconomique ou culturel, conditionnent les systèmes de production et leur plus ou moins grande propension à impliquer les enfants dans les différentes activités.

Tableau 4.9: Répartition des ménages des ménages des enfants travailleurs par niveau de vie selon milieu et la région de résidence

Caractéristiques	Très élevé	Elevé	Moyen	Faible	Très faible	Total	
	%	%	%	%	%	Effectif	%
Milieu de résidence							
Urbain	11,6	19,3	17,7	24,6	26,8	56 910	100
Rural	19,9	19,1	19,7	20,3	21,1	635 441	100
Total	19,2	19,1	19,5	20,6	21,5	692 351	100
Région de résidence							
Boucle du Mouhoun	7,2	28,6	21,4	22,9	19,9	36008	100
Cascades	12,8	34,9	18,7	16,6	17,1	41 763	100
Centre	13,5	27,9	34,2	14,6	9,8	38 503	100
Centre-Est	5,6	14,6	20,5	22,2	37,1	47 075	100
Centre-Nord	10,6	25,4	19,5	20,8	23,7	68 697	100
Centre-Ouest	20,7	18,9	15,7	23,3	21,4	65 641	100
Centre-Sud	27	13,8	26,2	20,6	12,4	75 595	100
Est	26	13,3	12,6	23,7	24,4	71 651	100
Hauts-Bassins	47,4	12,7	14,8	21,5	3,7	15 235	100
Nord	35,2	27,5	15	17	5,3	50 180	100
Plateau central	10,3	27,1	27,6	21,8	13,3	71 175	100
Sahel	34,7	5,2	7,1	15,2	37,8	48 476	100
Sud-Ouest	12,9	4,4	18,3	23,7	40,7	62 351	100
Total	19,2	19,1	19,5	20,6	21,5	692 350	100

4.2.6- Activité principale des chefs de ménage des enfants travailleurs

Plus de huit chefs de ménage sur dix travaillent dans le secteur agricole soit en auto-emploi soit en tant qu'employé tandis que seulement 3% d'entre eux ont des emplois salariés réguliers et 8,3% exercent dans l'auto-emploi non agricole.

En milieu urbain, plus de deux chefs de ménage des enfants travailleurs sur dix (22%) ont un emploi salarié régulier tandis que trois d'entre eux sur dix (29,6%) s'auto-emploient dans des secteurs non-agricoles. Par contre, en milieu rural la plupart des chefs de ménage des enfants travailleurs tirent leur principal revenu du secteur agricole. En effet, 37,4% et 50% d'entre eux travaillent respectivement dans l'auto-emploi ou comme employé dans l'agriculture. Cela se comprend, étant donné que le Burkina Faso est un pays agricole à près de 80% il est normal qu'une importante proportion de chefs de ménage des enfants travailleurs pratique l'agriculture comme activité principale.

A priori, on ne s'attend pas à constater un nombre élevé de chefs de ménage des enfants travailleurs dans le secteur salarié régulier, mais cette situation pourrait se justifier dans la mesure où certains enfants confiés en ville finissent par exercer des activités rémunératrices.

Le constat fait en milieu rural tend à se confirmer dans la plupart des régions du Burkina Faso. En effet, dans presque toutes les régions, plus de huit chefs de ménage des enfants travailleurs sur dix travaillent dans le secteur agricole. Les travaux occasionnels sont plus fréquents chez les chefs de ménage d'enfants travailleurs vivant dans les régions du Centre-Ouest (7,8%) alors que l'auto-emploi non agricole est plus fréquent chez les chefs de ménage vivant dans la région du Centre (25,1%). Les chefs de ménage d'enfants travailleurs ayant des emplois salariés se rencontrent plus dans la région du Centre (11,7%). La particularité de la région du Centre est due au fait qu'elle abrite la capitale Ouagadougou. Ainsi, elle offre une gamme d'activités économiques en plus de l'agriculture qui y est toujours pratiquée.

Tableau 4.10: Répartition des ménages des enfants travailleurs par principale activité génératrice de revenu familial selon le milieu et la région de résidence

Caractéristiques	Emploi salarié régulier	Auto Emploi (agricole)	Auto Emploi (non agricole)	Travail agricole	Autres Travaux occasio	Pensions, Intérêts, etc.	Autre	NSP	Total	
	%	%	%	%	%	%	%	%	Effectif	%
Milieu de résidence										
Urbain	22	11,7	29,6	19,8	6,6	1,9	3,2	5,2	55 141	100
Rural	1,2	37,4	6,3	50	1	0,2	0,8	3,1	590 162	100
Total	3	35,2	8,3	47,4	1,5	0,3	1	3,3	645 303	100
Région de résidence										
Boucle du Mouhoun	1,6	78,9	6	12,8	0	0	0,8	0	36 008	100
Cascades	5,9	56,6	10	8,2	2,6	0	0	16,6	36 712	100
Centre	11,7	40,4	25,1	18,7	0	2	2,1	0	37 204	100
Centre-Est	1	2,5	9,1	82,5	3	0	0	2	39 901	100
Centre-Nord	7,3	37,1	10,4	34,1	2,3	0,8	0	8	62 914	100
Centre-Ouest	6,8	16	7,1	55,5	7,8	1,4	0,5	4,9	63 621	100
Centre-Sud	0	15,5	4,3	77,9	0	0	0,9	1,3	68 184	100
Est	2,4	2,7	2,6	91,9	0	0	0,5	0	65 095	100
Hauts-Bassins	1,6	75,5	13	0	0	0	0	9,9	13 414	100
Nord	0,7	69,2	8	21,9	0	0	0,3	0	47 935	100
Plateau central	0	30	5,7	60,7	0	0	3,7	0	64 542	100
Sahel	1,5	66	19,4	8,4	0	0	3,8	0,9	47 988	100
Sud-Ouest	0	35,5	0,4	56,7	1,8	0	0	5,5	61 782	100
Total	3	35,2	8,3	47,4	1,5	0,3	1	3,3	645 300	100

Au terme de ce chapitre, il ressort que la mise au travail des enfants n'est pas exempt des caractéristiques des ménages et des chefs de ménage. Ces ménages, comme la plupart d'entre eux au Burkina Faso, sont le plus souvent dirigés par des hommes. Les enfants travailleurs ont des chefs de ménage qui ont un faible niveau d'instruction et sont plus enclin à travailler dans le secteur agricole. Ainsi, 47,9% des chefs de ménage travaillent dans les champs et plantations, 26,9% des chefs de ménage travaillent à domicile tandis que seulement 2,1% d'entre eux travaillent dans un bureau.

CHAPITRE 5: AMPLEUR ET INCIDENCE DES ACTIVITES DES ENFANTS SUR LEUR SANTE, EDUCATION ET DEVELOPPEMENT GENERAL

Le travail, en plus du fait qu'il rend les enfants très tôt « responsables » en ce sens qu'ils doivent se prendre en charge ainsi que leurs parents, a également une incidence non négligeable sur leur physique, leur santé, leur éducation, voire leur développement de façon générale. Le présent chapitre, à travers principalement les fréquences des maladies ou blessures dont sont victimes les enfants en relation avec leur état de scolarisation, leur statut d'activité, va permettre de saisir l'ampleur et l'incidence du travail sur ces derniers.

5.1- INCIDENCE DU TRAVAIL DES ENFANTS SUR LEUR EDUCATION

L'éducation de la population et en particulier celle des enfants constitue un moteur pour le développement d'un pays. Au regard de cette importance, l'éducation à travers la scolarisation est une priorité nationale. C'est ainsi que d'énormes efforts sont investis par les Autorités et la société civile pour la rendre effective. En effet, on peut citer entre autres, la scolarisation obligatoire admise jusqu'à l'âge de 16 ans au Burkina Faso.

Cependant, malgré son caractère obligatoire, on rencontre un nombre encore élevé d'enfants qui ne sont pas scolarisés. Dans le même temps, alors que l'apprentissage est seulement admis à l'âge de 15 ans au Burkina Faso selon la loi (l'article 15 du Code du travail stipule que nul ne peut être engagé dans un travail quelconque avant l'âge de 15 ans, même comme apprenti), on rencontre des enfants travailleurs de moins de cet âge. En effet, alors que certains travaillent uniquement, d'autres par contre essaient de concilier l'école et le travail.

Tableau 5.1: Nombre et pourcentage des enfants âgés de 5 à 14 ans travailleurs et non travailleurs selon la fréquentation scolaire et le statut activité

Fréquentation scolaire	Statut d'activité		Total	
	Ne travaille pas	Travaille	%	Effectif
	%	%	%	Effectif
Ne fréquente pas	57,9	42,1	100,0	2 104 327
Fréquente actuellement	69,5	30,5	100,0	1 219 928
Total	62,2	37,8	100,0	3 324 255

Parmi l'ensemble des enfants âgés de 5 à 14, une proportion de 37,8% d'entre eux est économiquement active ou constitue les enfants travailleurs. Au sein des enfants qui fréquentent actuellement l'école, 30,5% travaillent aussi. Il existe également certains enfants qui déclarent travailler uniquement. Pour la suite, l'analyse montrera l'incidence du travail des enfants travailleurs et de ceux qui travaillent et étudient sur leur scolarité et sur leur santé.

Tableau 5.2: Nombre et pourcentage des enfants âgés de 5 à 14 ans effectuant un travail dommageable selon la scolarisation et le secteur d'activité

Secteur d'activité	Statut par rapport la scolarisation		Total	
	Non scolarisés	Scolarisés	%	Effectif
	%	%		
Agriculture, chasse, pêche	76,7	23,3	100,0	651 800
Activités extractives	81,1	18,9	100,0	16 823
Fabrication, eau, électricité et gaz	94,9	5,1	100,0	12 205
Construction	66,2	33,8	100,0	8 902
Commerce, réparation	78,8	21,2	100,0	37 335
Autres services	23,0	77,0	100,0	14 980
Activités domestiques	34,8	65,2	100,0	389 489
Total	61,8	38,2	100,0	1 131 534

Le travail dommageable concerne aussi bien les enfants « scolarisés » que ceux « non scolarisés ». De la même manière, tous les secteurs d'activités sont touchés par le travail dommageable mais avec d'importantes variations selon que les enfants fréquentent l'école ou pas.

Les enfants les plus astreints aux activités dommageables sont ceux qui ne fréquentent pas l'école. En effet, le tableau ci-dessus indique une proportion d'environ 62% d'enfants non scolarisés et âgés de 5 à 14 ans effectuant un travail dommageable.

On pourrait attribuer cette prédominance dans les activités à abolir des enfants non scolarisés, aux longues heures consacrées au travail étant donné qu'ils sont plus libres que ceux qui travaillent et fréquentent l'école. La référence au schéma conceptuel du BIT au chapitre 1 illustre bien cela. Il indique qu'un enfant de moins de 12 ans qui travaille, peu importe le temps mis pour effectuer ce travail, exerce une activité dommageable. De même, il est astreint à une activité dommageable s'il a un âge compris entre 12 et 14 ans et travaille plus de 5 heures par jour. Dans le même sens, tout élève âgé de 12 à 14 ans qui travaille est déclaré être astreint à une activité dommageable, donc à abolir. Le travail de nuit est proscrit pour les enfants.

L'examen des secteurs d'activités indique des proportions assez élevées d'enfants effectuant des activités à abolir parmi ceux qui ne fréquentent pas l'école. En effet, en dehors des « activités domestiques » où sont dominants les enfants scolarisés avec 65,2%, les autres secteurs sont occupés par les enfants non scolarisés. Ces derniers se retrouvent plus dans le secteur « fabrication, eau, électricité et gaz » avec une proportion de 94,9%.

La forte implication des enfants scolarisés aux activités domestiques pourrait être liée à l'aspect simple, facile qu'on leur attribue d'une part, et au fait qu'elles font partir des activités socialisantes c'est à dire entrant dans le processus de socialisation de l'enfant d'une part. Une fois encore, on peut lier le caractère dommageable de ces activités simples aux heures de travail en référence aux normes de BIT (page 30).

Au regard des normes de BIT, relatives à ces enfants, on pourrait affirmer que le travail exécuté par les enfants scolarisés a sans doute un impact négatif sur leur rendement scolaire et santé.

Tableau 5.3: Nombre médian d'heure de travail hebdomadaire par les enfants âgés de 5-14 ans effectuant un travail dommageable selon la scolarisation, le sexe, l'âge et le milieu de résidence

Caractéristiques	Age	Statut par rapport à la scolarisation		
		Non scolarisés	Scolarisés	Ensemble
Sexe				
Garçon	5-9	20	7	14
	10-14	21	12	14
Fille	5-9	14	7	14
	10-14	24	12	15
Milieu de résidence				
Urbain	5-9	8	6	7
	10-14	14	8	9
Rural	5-9	16	7	14
	10-14	21	12	15
Ensemble	5-9	14	7	14
	10-14	21	10	14

Le nombre d'heures de travail est un élément qui permet de saisir aussi l'aspect dommageable d'une activité économique. Etant donné son jeune âge, l'enfant ne doit pas excéder en principe un certain nombre d'heure de travail par jour en fonction de l'activité exercée. Par exemple, selon l'OIT, un enfant âgé de 12 à 14 ans qui travaille plus de 5 heures par jour est astreint à une activité dommageable. Cependant, un enfant âgé de 5 à 11 ans, s'il travaille, peu importe le nombre d'heure consacré au travail, son activité est qualifié de dommageable.

Il ressort du tableau 5.3 que le nombre médian d'heures de travail par semaine est de 14 heures pour l'ensemble des enfants économiquement actifs âgés de 5 à 14 ans. On constate cependant des variations selon l'état de scolarisation, l'âge et le milieu de résidence.

Le nombre d'heures médian est plus important chez les enfants non scolarisés. En effet, alors que la moitié des enfants non scolarisés consacre moins de 21 heures et l'autre moitié plus de 21 heures par semaine aux activités économiques ; une moitié des enfants scolarisés travaille par contre moins de 10 heures et l'autre moitié au-delà.

Quel que soit le sexe, l'état de scolarisation et le milieu de résidence de l'enfant, on constate que le nombre médian d'heures de travail par semaine augmente avec son âge. Ainsi, chez les enfants non scolarisés, les 5-9 ans consacrent 14 contre 21 heures chez les 10-14 ans. Quant aux enfants scolarisés, les 5-9 ans consacrent 7 heures contre 10 heures de travail chez les 10-14 ans.

En ce qui concerne la variable sexe, les filles et les garçons scolarisés du même groupe d'âge ont le même nombre heures médian de travail (12 heures pour les 10-

14 ans et 7 heures pour les 5-9 ans). L'écart du nombre d'heures médian est important chez les enfants non scolarisés.

En considérant le milieu de résidence et la tranche d'âge 10-14 ans, la moitié des enfants non scolarisés passe 14 heures contre 8 heures pour les enfants scolarisés en milieu urbain. En milieu rural, la moitié des enfants non scolarisés consacre 24 heures contre 12 heures pour les enfants scolarisés.

En définitive, au regard des normes de l'OIT, on peut affirmer que le travail exercé par les enfants scolarisés leur est dommageable. En effet, cela porte atteinte à leurs études parce que, les heures consacrées au travail leur auraient permis d'étudier, d'apprendre leurs leçons donc de bien poursuivre les études pour un avenir meilleur des enfants et de la société. Par ailleurs, c'est dans cette logique que l'éducation, levier de tout développement économique constitue un grand centre d'intérêt de la part du gouvernement, de ses partenaires au développement et la société civile.

Quant aux enfants travailleurs non scolarisés, il se peut que ce soit à cause du travail qu'ils aient quitté le système éducatif pour insuffisance de rendement. Toute chose étant égale, par ailleurs ces enfants subissent aussi des dommages à d'autres niveaux (santé pourquoi pas) même s'ils ne fréquentent pas. C'est l'aspect santé qui va être abordé dans la section suivante.

5.2- INCIDENCE DU TRAVAIL DES ENFANTS SUR LEUR SANTE

Les conséquences de l'activité économique sur la santé de l'enfant ne sont pas du tout négligeable étant donné qu'elles sont le plus souvent négatives. De même l'état de gravité de ces conséquences varie surtout selon la forme du travail exercée, c'est à dire allant du travail socialisant au travail dangereux en passant par celui dommageable. Il est vrai que plusieurs variables peuvent permettre de voir cette incidence sur l'enfant. Cependant, pour le cas présent, c'est à partir du « nombre de blessures, de maladies, de plaies » dont ont souffert les enfants dans l'exercice ou pas de leur travail et qui les aient en permanence ou temporairement handicapés que sera saisi l'incidence sur leur santé.

5.2.1- Cas de blessures ou de maladies

L'analyse de cette section va porter sur les blessures ou cas de maladies des 12 derniers mois au lieu des 7 derniers jours. Lors de l'analyse de l'ENTE-BF en 2006, il a été constaté pour les cas de blessures ou de maladies, un nombre négligeable parce que la période de référence étant très courte (7 derniers jours). C'est suite à ce constat, qu'il a été décidé de faire d'analyse de cette partie en se référant à la période des 12 derniers mois.

En plus de l'incidence du travail sur la scolarisation de l'enfant, sa santé peut également être affectée. L'enfant en pleine croissance, a une santé très vulnérable au regard des activités dommageables qu'il exerce. Le tableau ci-dessous présente les proportions d'enfants ayant été victimes de maladies ou de blessures au cours des 12 derniers mois selon le statut d'activité.

Tableau 5.4: Cas de maladies ou de blessures survenues au cours des douze (12) derniers mois selon le statut d'activité des enfants âgés de 5 à 14 ans

Statut de l'activité	Cas de maladies / blessures			Total	
	Oui	Non	Ne sait pas	%	Effectif
	%	%	%		
Inoccupés	26,7	72,9	0,4	100,0	880 463
Etudie uniquement	30,0	69,9	0,1	100,0	542 673
travaille uniquement	26,1	73,1	0,8	100,0	1 118 904
Etudie et travaille	31,8	68,0	0,2	100,0	615 100
Total	28,0	71,5	0,4	100,0	3 157 140

Le nombre d'enfants ayant été victimes de blessures ou de maladies au cours des 12 derniers mois s'élève à 883 999, soit une proportion de 28%. La considération du statut d'activité montre des variations. Les enfants qui étudient et travaillent sont ceux qui ont le plus souffert des blessures et maladies avec une proportion de 31,8%. Ils sont suivis par ceux qui travaillent uniquement (26,1%).

Comparativement aux enfants qui travaillent, on constate que ceux qui ne travaillent pas (inoccupés et ceux qui étudient uniquement) ont des proportions assez semblables. Autrement dit, ils sont autant victimes de blessures et de maladies que leurs camarades qui travaillent. Pour ces derniers, on pourrait expliquer ce constat par la turbulence liée à leur jeune âge, etc. Par contre, en ce qui concerne les enfants travailleurs, l'absence du port du matériel de protection, la non maîtrise du travail et de ses outils, les moments d'inattention suite aux ruptures pour aller à l'école, peuvent expliquer leur exposition aux blessures et maladies.

5.2.2- Fréquence des blessures ou des maladies au cours des douze (12) derniers mois

Tableau 5.5: Fréquence de blessures ou de maladies au cours des douze (12) derniers mois selon le statut d'activité chez les enfants de 5 à 14 ans

Statut de l'activité	Fréquence de blessures ou de maladies				Total	
	1 à 2 fois	3 à 5 fois	Plus de 5 fois	Ne sait pas	%	Effectif
	%	%	%	%		
Inoccupés	70,9	21,9	5,8	1,5	100,0	226 463
Etudie uniquement	75,9	19,3	3,8	1,0	100,0	156 184
Travaille uniquement	74,4	19,2	4,1	2,3	100,0	281 081
Etudie et travaille	75,1	19,3	4,2	1,4	100,0	190 524
Total	73,9	20,0	4,5	1,7	100,0	854 252

La proportion d'enfants victimes de maladies ou de blessures au cours des 12 derniers mois diminue lorsque la fréquence des maladies augmente. Parmi les enfants travailleurs, ce sont ceux qui travaillent et étudient qui sont légèrement plus exposés que les autres (75,1%, 19,2% et 4,2%).

En ce qui concerne les enfants qui n'exercent aucune activité économique, ce sont ceux qui sont inoccupés qui enregistrent plus de 3 blessures ou de maladies. Cette situation laisse voir que les enfants inoccupés, dans leur implication aux activités domestiques, exercent certainement des activités qui ont une incidence sur leur santé.

5.2.3- Fréquence des blessures ou des maladies liées aux activités des douze (12) derniers mois.

Tableau 5.6: Blessure ou maladie la plus récente due aux activités des douze derniers mois selon le statut d'activité des enfants âgés de 5 -14 ans

Statut de l'activité	Plus récente blessure ou maladie dues aux activités			
	Oui	Non	Total	
	%	%	%	Effectif
Inoccupés	84,8	15,2	100,0	229 078
Etudie uniquement	84,9	15,1	100,0	162 075
Travaille uniquement	78,6	21,4	100,0	285 776
Etudie et travaille	77,8	22,2	100,0	193 168
Total	81,2	18,8	100,0	870 097

La proportion d'enfants de 5 à 14 ans victimes d'une récente blessure ou de maladie au cours des 12 derniers mois est de 81,2% de l'ensemble des enfants économiquement actifs. Dans le groupe des enfants travailleurs, ce sont ceux qui travaillent uniquement qui ont plus souffert d'une récente maladie ou de blessure avec (78,6%) suite au travail. Au sein du groupe des enfants non travailleurs, les deux types d'enfants sont victimes à des proportions presque identiques (inoccupés 84,8% et étudient uniquement 84,9%).

5.2.4- Types de blessures ou de maladies rencontrées

Tableau 5.7: Type de maladies et blessures chez les enfants âgés de 5 à 14 ans selon le statut d'activité

Statut de l'activité	Type de maladie ou de blessure						Total
	Problème de la peau	Plaies/ blessures graves	Fracture	Autres	Ne sait pas		
	%	%	%	%	%	%	
Inoccupés	7,0	7,0	0,6	81,2	4,2	100,0	231 126
Etudie uniquement	6,9	6,8	1,7	82,5	2,2	100,0	154 613
Travaille uniquement	7,8	15,3	3,0	70,1	3,7	100,0	279 436
Etudie et travaille	7,9	15,6	1,1	73,6	1,9	100,0	188 231
Total	7,4	11,6	1,7	76,1	3,1	100,0	853 406

Les plaies et blessures graves sont les types de blessures les plus rencontrés chez les enfants âgés de 5 à 14 ans dans l'ensemble (11,6%). Elles sont suivies par les maladies et de la peau (7,4%) et les fractures (1,7%). Parmi les enfants travailleurs, ce sont ceux qui travaillent et vont à l'école qui sont les plus touchés par les blessures avec une proportion de 15,6%. La proportion la plus élevée, parmi les enfants qui ne travaillent pas (inoccupés et ceux qui étudient uniquement), est observée chez les inoccupés (7,0%). La même tendance est observée pour les problèmes de la peau. Par contre au niveau des fractures, ce sont les enfants qui travaillent uniquement qui ont le plus souffert (3%).

On retient que c'est au sein du groupe des enfants travailleurs que les blessures et les maladies sont plus fréquentes. Cela renforce l'idée selon laquelle l'exercice d'activité économique a une plus grande incidence sur la santé des enfants.

Alors que les maladies de la peau sont liées peut être au contact sans protection du corps des enfants avec des produits chimiques dangereux, les plaies ou blessures et fractures doivent être quant à elles liées au port de charges trop lourdes, aux manipulations sans protection notamment d'outils tranchants...

5.2.5- Incidence du travail des enfants sur leur développement général

Tableau 5.8: Conséquence du travail des enfants âgés de 5 à 14 ans selon le statut d'activité

Statut de l'activité	Etat de la gravité de maladie et blessures								
	Permanement handicapé	Empêché désormais de travailler	Arrêt temporaire de travail	Arrêt temporaire de l'école	Empêché permanent d'aller à l'école	Ne sait pas	Aucune	Total	Effectif
	%	%	%	%	%	%	%	%	Effectif
Inoccupés	1,5	5,1	34,9	5,1	0,3	4,1	48,9	100,0	230 187
Etudie uniquement	0,0	1,4	12,8	49,0	7,0	1,2	28,6	100,0	159 573
Travaille uniquement	1,3	7,8	55,5	5,6	0,8	2,1	26,9	100,0	279 906
Etudie et travaille	0,7	4,6	19,7	47,9	5,6	1,6	19,9	100,0	193 033
Total	1,0	5,2	34,1	23,0	2,9	2,4	31,5	100,0	862 699

Les types de maladies mentionnés plus haut ont montré que le travail a une incidence sur la santé de l'enfant. Cependant au-delà de sa santé, ces blessures peuvent avoir un impact sur son développement général. Cet aspect sera saisi à travers l'état de gravité des blessures qui a soit handicapé les enfants, soit les contraindre à un arrêt temporaire ou définitif de l'école ou du travail.

Il ressort du tableau 5.8 que l'exercice du travail, au delà des maladies et blessures dont sont victimes les enfants, peut parfois complètement bouleverser la vie d'un enfant alors plein d'avenir. Cela, juste pour des sommes d'argent négligeables ou parfois sans rémunération. L'arrêt temporaire du travail (34,1%) est la principale conséquence citée par les enfants ayant été victimes de blessures graves. La seconde conséquence est l'arrêt temporaire de l'école avec 23%.

Lorsqu'on s'intéresse au groupe des enfants travailleurs, on constate que les enfants qui travaillent uniquement sont plus touchés par l'arrêt temporaire du travail (55,5%), l'handicap en permanence (1,2%) et l'arrêt définitif du travail (7,8%) suite à des blessures ou maladies graves. Les enfants qui étudient et travaillent (47,9%), ont quant à eux plus observé un arrêt temporaire de leurs études pour cause de gravité de blessure.

Au regard des blessures, maladies et autres conséquences telles que les arrêts temporaires ou définitifs de l'école ou du travail dont ont souffert les enfants à cause du travail, on peut affirmer qu'il a vraiment une incidence sur leur école, leur santé. Il faut noter que cette incidence est plus importante chez les enfants économiquement

actifs. Il arrive parfois que l'avenir de certains enfants reste bouleversé parce que définitivement handicapé suite à une blessure liée au travail.

CONCLUSION GENERALE

L'étude complémentaire sur le travail des enfants âgés de 5 à 14 ans au Burkina Faso, avait deux principaux objectifs : i) fournir des informations sur les caractéristiques et les conditions de travail des enfants de cette tranche d'âge, ii) donner également des informations sur les activités de leurs parents ou tuteurs. L'analyse a montré qu'une proportion assez importante des enfants de cette tranche d'âge, est mise au travail. Deux sur cinq enfants âgés de 5 à 14 ans sont économiquement actifs, autrement dit travailleurs.

Au niveau de l'analyse de leurs caractéristiques et conditions de vie, les résultats suivants ressortent avec d'énormes variations selon le sexe de l'enfant, le milieu et la région de résidence dans lequel il vit:

- Neuf enfants travailleurs sur dix vivent en milieu rural et trois sur cinq enfants travailleurs sont de sexe masculin. Ces enfants travailleurs sont en majorité ceux du chef de ménage et sont issus de ménage dirigé par un homme ;
- L'analyse du statut scolaire indique que le tiers de ces enfants travaillent et vont à l'école. La proportion des enfants travailleurs est assez importante chez les garçons et en ville ;
- La majorité des enfants travailleurs âgés de 5 à 14 ans effectue des travaux à abolir selon les normes du BIT : activité dommageable et activité dangereuse. Les filles sont autant impliquées que les garçons dans ces activités à abolir. Les principales branches d'activités dans lesquelles on les rencontre sont l'agriculture / pêche et les activités domestiques. Ces activités sont exercées la plupart du temps dans le domicile familial, les champs de culture, les fermes, les jardins, les marchés et les kiosques ;
- Au regard des normes du BIT relatives à cette tranche d'âge et au nombre d'heures consacrées aux activités par les enfants travailleurs et qui fréquentent l'école, on peut affirmer que le travail a une incidence sur leur éducation. Plusieurs heures sont consacrées au travail plutôt qu'à la révision de leurs leçons. Cela baisse sans doute leur rendement scolaire et peut amener certains à abandonner l'école, ce qui anéantit les efforts investis par l'Etat et ses partenaires dans le secteur de l'éducation ;
- La santé des enfants travailleurs n'est pas en reste : plus d'un enfant sur quatre ont été victime de blessures ou de maladies dans l'exercice de leur travail. Les principales incidences sur la santé sont les maladies/ blessures, les maladies de la peau et les fractures. En outre, ces maladies ou blessures en plus du fait qu'elles amènent les enfants à un arrêt temporairement du travail et/ ou de l'école, peuvent parfois bouleverser leur vie en les handicapant définitivement ;
- Quant à l'analyse faite sur les chefs de ménage des enfants travailleurs, les résultats montrent que ces derniers ont dans une grande proportion un niveau

d'instruction faible, travaillent principalement dans le secteur agricole et dans des activités non rémunérées. Ces activités sont exercées en grande partie dans la journée et notamment dans les champs ou à domicile.

RECOMMANDATIONS

L'analyse sur le travail des enfants âgés de 5 à 14 ans a permis d'obtenir un nombre d'informations sur ces derniers. Des informations sur les relations entre le travail des enfants et les caractéristiques du chef de ménage ont été notamment analysées. Au regard des résultats auxquels nous sommes parvenus, nous formulons quelques recommandations :

R1 : Soutenir et renforcer les actions de l'Etat en faveur de la scolarisation obligatoire des enfants aussi bien en ville qu'en campagne par la mise en place d'un système de suivi et de contrôle continu de l'application de cette loi. En outre, veiller à une plus grande application et suivi de la mise en œuvre des textes relatifs à la répression des auteurs de la mise au travail des enfants ayant l'âge de la scolarisation obligatoire ;

R2 : Renforcer la sensibilisation des enfants et surtout des parents sur les conséquences néfastes des travaux à abolir;

R3 : Améliorer les conditions de vie des ménages par le relèvement de leur niveau de vie par la création d'emplois rémunérés et décents afin que ces derniers n'aient plus recours à la contribution des enfants ;

R4 : Renforcer la mécanisation de l'agriculture afin de réduire voire supprimer le travail des enfants dans ce secteur ;

R5 : Promouvoir la création et renforcer les capacités d'accueil et de fonctionnement des centres de formation aux métiers au sein du système éducatif afin de faciliter l'insertion ou la réinsertion des enfants travailleurs et/ ou déscolarisés.

BIBLIOGRAPHIE

BIT (2005), *Manuel d'analyse des données et de rapports statistiques sur le travail des enfants*, Genève, Suisse, 171 pages.

Diallo Y. (2001), *Les déterminants du travail des enfants en Côte d'Ivoire*, Document de travail, CED, Université Montesquieu Bordeaux IV.

DNSI (2006), *Rapport d'enquête nationale sur le travail des enfants au Mali*, Bamako, Ministère du plan et de l'aménagement du territoire, 142 pages.

INSD (2008), *Enquête nationale sur le travail des enfants au Burkina Faso en 2006*, Direction de la démographie, 139 pages.

INSD (2008), *Annuaire statistique 2007*, Ouagadougou, Burkina Faso, 394 pages.

INSD (2007), *Recensement général de la population et de l'habitation de 2006*, Résultats préliminaires, Ouagadougou, Burkina Faso, 51 pages.

INSD (2006), *Annuaire statistique 2006*, Ouagadougou, Burkina Faso, 363 pages.

INSD (2003), *Analyse des résultats de l'enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages*, Rapport final, Ouagadougou, Burkina Faso, 2^{ème} édition, 223 pages.

INSD (2000), *Analyse des résultats du recensement général de la population et de l'habitation de 1996*, Direction de la Démographie Vol. I, 348 pages.

INSD (2000), *Analyse des résultats du recensement général de la population et de l'habitation de 1996*, Direction de la Démographie Vol. II, 180 pages.

INSD (1998), *Analyse des résultats de l'enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages en 1998*, Ouagadougou, Ouagadougou, 281 pages.

INSD et Macro Inc (2004), *Enquête démographique et de santé du Burkina Faso 2003*, Ouagadougou, Burkina Faso, Calverton, Maryland, 455 pages.

INSD et Macro Inc (2000), *Enquête démographique et santé Burkina Faso 1998-1999*, Ouagadougou, Burkina Faso, Calverton, Maryland, 327 pages.

MEBA (2008), *Synthèse des données statistiques de l'éducation de base 2006-2007*, Ouagadougou, Burkina Faso, 84 pages.

Ministère de la santé (2006), *Annuaire statistique de la santé 2005*, Ouagadougou, Burkina Faso, 210 pages.

Sites internet visités:

- www.insd.bf
- www.sante.gov.bf
- http://fr.wikipedia.org/wiki/Burkina_Faso
- www.burkinaembassy-usa.org

ANNEXE 1 : EXAMEN DE LA QUALITE DES DONNEES

Les variables ci-dessous présentées sont celles ayant servi à la construction des variables essentielles de l'analyse du travail des enfants. Ces variables clés sont celles concernant les travaux « dommageable et dangereux ». Au regard de la proportion des observations valides, on peut affirmer dans l'ensemble que la qualité des données est acceptable et par conséquent, ces variables sont utilisables pour la création de nouvelles.

Le pourcentage élevé des systèmes manquants ou des observations exclues pour la variable A30B (11,3%) peut être attribuable aux difficultés de certains enfants à déterminer l'activité principale du service dans lequel ils ont travaillé. En effet, il n'est pas toujours évident pour l'enfant de savoir ce que fait principalement le service où il a travaillé parfois pendant quelques temps.

Fréquences des variables

Variables	Observations					
	Inclus		Exclu(s)		Total	
	N	Pourcentage	N	Pourcentage	N	Pourcentage
Age au dernier anniversaire (A6a)	3324254	100,0%	0	,0%	3324254	100,0%
Travail de nuit (A34)	3158080	95,0%	166174	5,0%	3324254	100,0%
Fréquente actuellement (A16)	3110286	93,6%	213968	6,4%	3324254	100,0%
Nombre d'heures par jour (A31)	3184640	95,8%	139614	4,2%	3324254	100,0%
Transport de poids lourds (B55)	3236630	97,4%	87624	2,6%	3324254	100,0%
Utilisation de machine (B56)	3189393	95,9%	134861	4,1%	3324254	100,0%
Exposition aux dangers (B57)	3206136	96,4%	118118	3,6%	3324254	100,0%
Activité principale du service où a travaillé l'enfant (A30B)	2949096	88,7%	375158	11,3%	3324254	100,0%

ANNEXE 2 : PERSONNEL D'ANALYSE

- **Equipe de coordination**

NOM	PRENOMS	FONCTION
KANO	Hamissou	Directeur de la démographie, INSD
TAPSOBA/TAPSOBA	T.V.M. Edith	Chef de service des populations et études démographiques (SPED), INSD

- **Liste des analystes**

NOM	PRENOMS	FONCTION
KANO	Hamissou	Directeur de la démographie, INSD
TAPSOBA/TAPSOBA	T.V.M. Edith	Chef de service des populations et études démographiques (SPED), INSD
BADOLO	Hermann	Démographe, INSD
KABORE	Mahamoudou	Démographe, INSD
OUEDRAOGO	Flore Gabrielle	Démographe, INSD
ZAN	Lonkila Moussa	Démographe, INSD

ANNEXE 3 : QUELQUES TABLEAUX

Tableau A1: Répartition de l'échantillon suivant les régions

Région	Grappe urbaine	Grappe rurale	Total grappe	Nombre de ménages
Cascades	6	10	16	382
Boucle du Mouhoun	2	12	14	318
Centre	10	6	16	402
Centre-Est	3	12	15	345
Centre-Nord	2	13	15	340
Centre-Ouest	5	11	16	377
Centre-Sud	0	12	12	264
Est	2	15	17	384
Hauts-Bassins	10	6	16	402
Nord	3	13	16	367
Plateau central	0	15	15	330
Sahel	1	17	18	401
Sud-Ouest	0	12	12	264
TOTAL	44	154	198	4 576

Tableau A2: Répartition des enfants travailleurs âgés de 5 à 14 ans par sexe et âge

Année d'âge	Garçons	Filles	Ensemble
5	2,2	1,8	4,1
6	4,4	2,8	7,2
7	6,0	4,0	10,0
8	6,1	4,2	10,3
9	7,0	5,0	11,9
10	8,4	5,0	13,4
11	5,4	3,1	8,5
12	8,5	4,4	12,9
13	7,0	4,2	11,2
14	5,7	4,9	10,6
Total	60,6	39,4	100